REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE L'EXTREME NORD
****
DEPARTEMENT DU MAYO KANI
****
COMMUNE DE GUIDIGUIS

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
FAR REGION
****
MAYO KANI DIVISION
****
GUIDIGUIS COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : Synergie pour le Développement Local (SYDEL)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

PREFACE iv
RESUME EXECUTIF 1
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS 1
LISTE DES TABLEAUX 2
LISTE DES FIGURES 4
INTRODUCTION GÉNÉRALE 5
1. Contexte et justification 5
2. Objectifs de l'enquête 6
3. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique, un instrument au service du développement local 7
4. Structure du rapport 7
CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN 8
CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN 8
I.1. Cadre juridique et réglementaire de la décentralisation 8
1.2. Promotion du développement local 10
I.2.1. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 10
I.2.2. Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) 10
I.2.3. Le Programme National de Développement Participatif 11
I.2.4 Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté 12
CHAPITRE II : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 15
II.1. Champ géographique et populations cibles 15
II.2. Plan de sondage 15
II.3. Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête 17
II.4. Collecte et analyse des données 18
CHAPITRE III : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS 20
CHAPITRE III : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS 20
III.1 Présentation de la commune 20
III.1.1 Situation administrative et historique 20
III.1.2 Situation démographique 21
III.1.3 Situation géographique 21
III.1.4 Situation socioéconomique et culturelle 24
III.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 30
III.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 31
III.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau 31
III.2.2 Secteur santé 32
III.2.3 Secteur de l'éducation 32

III.2.4 Secteur des services communaux....33
CHAPITRE IV : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES....35
CHAPITRE IV : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES....35
VI.1. Description de la population enquêtée....35
IV.2. Secteur de l'hydraulique....37
VI.2.1. Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique....37
IV.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune....38
VI.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune....40
IV.2.4. Caractérisation des points d'eau dans la commune....42
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune....44
III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable....46
IV.3 Services de santé....47
IV.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune....47
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune....47
IV.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires....49
IV.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires....50
IV.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires....51
IV.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé....52
IV.4 Services de l'éducation....54
IV.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune....54
IV.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune....57
IV.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire....57
IV.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école....60
IV.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle....62
IV.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation....63
IV.5 Fourniture des services communaux....64
IV.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux....64
IV.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux....65
IV.5.3. Promotion de l'engagement citoyen dans la commune....67
IV.5.4 Appréciation des services communaux....68
IV.5.4 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux....69
CHAPITRE V : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE S'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE....70
V.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements....70
V.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif....70
V.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif....71
V.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif....72
V.2 Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard....73
CONSCLUSION....78

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....79
ANNEXES 80

PREFACE

La plupart des politiques publiques de développement aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement se sont inspirées tour à tour, des objectifs du développement pour le millénaire (OMD) ensuite des objectifs de développement durable (ODD), pour élaborer leurs projets de société.

Pour ce qui est du Cameroun, le Gouvernement de la République a élaboré un cadre d'amélioration des conditions de vie des populations qui se concentre essentiellement autour de trois documents principaux : d'abord le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; ensuite le Document Stratégique pour la Croissance Economique et l'Emploi (DSCE) et pour finir, la Stratégie Nationale pour le Développement à l'horizon 2030 (SND30) ; qui est en vigueur à ce jour.

Pour concrétiser toutes les actions contenues dans ces trois documents, le Président de la République du Cameroun dans sa diligence et sa clairvoyance, a institué la Décentralisation comme un modèle de développement et le levier principal d'un développement harmonieux, dont les bases avaient été fixées par le processus de démocratisation entamé dans les années 1990. Comme vous le savez, chers amis lecteurs, depuis le 24 décembre 2019, le processus de décentralisation a connu un coup d'accélérateur institutionnellement matérialisé par la promulgation de la Loi 2019/024 de 24 décembre 2019 portant *Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées issue du Grand Dialogue National convoqué par le Chef de L'Etat*. Puis la mise en œuvre des Régions en 2020 vient donc couronner cette donne tant attendue par les camerounais de tout bord.

Fondamentalement, il s'agit du transfert des compétences et des moyens du pouvoir central vers les Collectivités Territoriales Décentralisées que sont les communes et les Régions, toute chose qui permet de rapprocher les centres de décisions le plus proche possible des populations. Elle donne aux citoyens le sentiment d'un plus grand contrôle, et permet plus d'ouvertures pour de nouvelles idées et des investissements préalablement voulus et discutés. Autrement dit, elle permet un développement participatif, mettant le citoyen au centre de l'amélioration de son cadre et de ses conditions de vie ainsi que de son bien-être.

Chers lecteurs, au cours de ces dernières années, nous avons mené ensemble plusieurs actions, allant dans le sens d'un véritable construit participatif dans la Commune de Guidiguis. Nous avons réalisé ensemble pouvant faire accéder le plus grand nombre au mieux-être, des ouvrages pouvant apporter, tant bien que mal, des solutions ou des débuts de solution à nos problèmes quotidiens ont commencé à se dessiner. Beaucoup a été fait et beaucoup reste à faire nous sommes conscient du chemin à faire. Ce chemin est encore long certainement, mais comme dit un adage, « … *le vent n'est favorable qu'à celui qui sait où il va*… ». Il est donc

temps de s'arrêter un tant soit peu, pour évaluer la qualité de l'offre et réorienter ensemble nos priorités intrinsèques.

Cette évaluation dont je fais allusion s'inscrit dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique, un outil mis en œuvre par notre partenaire de longue date, le Programme National De développement Participatif (PNDP). Cet outil selon notre entendement cadre désormais avec l'obligation de l'élu local que nous sommes, qui, est tenu de rendre des et de rendre compte pour être en cohérence avec le devoir de recevabilité qui nous incombe.

Cette opération qui vient de se dérouler avec succès dans notre Commune, a permis de recueillir un ensemble d'informations capitales, dont les principales sont concentrées dans ce rapport. Globalement, il s'est agi d'évaluer la perception, le degré de satisfaction de nos concitoyens sur l'offre des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux en général dans notre Commune en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

En même temps que les résultats de cette étude nous renseignent sur l'état de l'art dans ces secteurs au sein de notre cité, elles interpellent la Commune en tant qu'institution par rapport à ses devoirs, ses attributs, ses fonctions, ses engagements etc.

Le plan d'action issu des analyses expertes nous interpelle vous et nous ; ainsi que notre engagement, en tant que citoyen afin que nous portions tous plus haut, chacun à son niveau le flambeau de la décentralisation et de faire de la Commune de Guidiguis une ville verte, respectueuse de l'environnement, développée sur la base de ses chaines de valeurs, attrayante et ouverte à l'extérieur.

Par ces mots, j'exhorte toutes les forces vives de la Commune de Guidiguis, enfants, jeunes, moins jeunes, adultes, étudiants etc. à lire ce rapport d'étude, à s'en approprier, et que le plan d'action élaboré conjointement avec les différentes instances de dialogue au niveau communal, vous serve de principe directeur pour la manifestation de votre engagement citoyenne, afin que vive durablement la Commune de Guidiguis.

RESUME EXECUTIF

En 2004 le Gouvernement camerounais a créé le Ministère la Planification pour cadrer l'élaboration du DSRP qui présentait la vision et les actions prioritaires du gouvernement pour lutter contre la pauvreté dans l'optique des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) fixés pour 2015. L'essentiel des actions de ce document était consacré autour des secteurs sociaux, à savoir : l'éducation, la santé, les affaires sociales et les services sociaux, pour l'atteinte du point d'achèvement du PPTE.

Faisant suite, le gouvernement s'est également fixé un objectif de développement, celui de « Devenir un pays émergent à l'horizon 2035 ». Cette vision a nécessité une stratégie planifiée dont le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) est le fruit.
Le DSCE est un outil de planification des actions visant l'atteinte des objectifs du vison du Cameroun à l'horizon 2035 qui vient replacer le DSRP. Il met l'accent sur le maintien d'une croissance forte à travers d'importants investissements dans les infrastructures socio-économiques de base (santé, éducation, formation, eau, électricité, voies de communication, …), et d'assurer un accès équitable à ces services. Et, d'autre part, sur la maîtrise du développement des villes et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel, capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes. Ce qui nécessite également la modernisation de l'appareil de production en prenant en compte les préoccupations profondes des populations à la base par des instruments tels le CCAP. Les objectifs spécifiques de ce CCAP se déclinent en trois que points ne que sont :

- Recueillir auprès des populations les dysfonctionnements et les insuffisances dans les secteurs susmentionnés ;
- Obtenir les attentes des ménages enquêtés ;
- Négocier les changements en fonction des besoins exprimés et des projets prioritaires.

La mise en œuvre de ce mécanisme a obéi à une méthodologie précise en 5 étapes :

- Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon adossé sur les données de l'INS ;
- Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;
- La collecte proprement dite;
- L'exploitation des données;
- Le plan d'action négocié par Commune.

Après une phase de collecte des données menée du 14 au 17 juin 2022 par l'OSC SYDEL (Synergie pour le développement local), l'INS a mis à la disposition de l'OSC des données brutes qui a procédé à l'analyse sous l'orientation du PNDP.

Les secteurs concernés par ce sondage sont l'hydraulique, la santé, l'éducation ainsi que le service communal. De manière générale, il ressort de cette étude que :

- Secteur hydraulique,

Dans le secteur de l'hydraulique, 11,50% seulement des ménages en zone urbaine et 40,10% des ménages en zone rurale enquêtés ont accès à l'eau toute l'année. Bien plus 23,10% seulement des ménages en milieu urbain utilisent une source publique d'approvisionnement en eau, en zone rurale par contre, 61% des ménages font recours à une source d'eau publique. Ils s'approvisionnent à diverses sources dont : 83,30% des ménages enquêtes de la zone urbaine dans la commune de Guidiguis ont pour source principale d'approvisionnement en eau les puits avec pompe à motricité humaine et 16,70% de ces ménages ont pour principale source des forages avec pompe à motricité humaine. La situation des infrastructures hydraulique en milieu urbain est critique. Beaucoup d'efforts restent à fournir. En zone rurale les principaux points publics d'approvisionnement en eau se présentent tels que les puits avec pompe à motricité humaine et les forages avec pompe à motricité humaine sont respectivement utilisés par 69,90% et 27,50% des ménages. En plus, 2,20% des ménages de la zone rurale ont pour source principale le forage avec pompe électrique et la rivière comme source d'approvisionnement en eau avec un pourcentage de 2,20 % aussi. Des efforts supplémentaires seraient donc à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable.

Les axes de changement qui découlent du constat ci-dessus sont l'amélioration de l'offre en eau potable et la gestion durable des infrastructures en eau.

- Secteur santé,

En ce qui concerne la santé, tous les ménages de la strate urbaine de Guidiguis déclarent se rendre fréquemment dans les formations sanitaires publiques. Par contre, les avis sont mitigés en zone rurale car 95,20% des ménages fréquentent plus la formation sanitaire public, 4,50% vont vers une formation privée laïc et 0,3 fréquentent les formations confessionnelles. Les raisons de choix des formations sanitaires privées confessionnelles et laïc sont diverses. Bien plus, en zone urbaine 73,10% de ces ménages enquêtés vont dans à l'hôpital de district qui est la seule de

référence dans la commune, 23,10% vont dans les CSI/CS qui y existent. En zone rurale par contre, près de 72,80% des ménages fréquentent principalement les CSI/CS et 17,20% des ménages ont déclaré aller à l'hôpital de district de la commune de Guidiguis. 3,80 % des ménages enquêtés en milieu urbain affirment qu'ils n'ont pas été satisfaits et 13,60 % en milieu rurale déclarent qu'ils n'ont pas été satisfaits lors de leur fréquentation dans la principale formation sanitaire. En plus 15,40% en zone urbaine sont d'avis sur le fait que ce taux est élevé, alors qu'en rurale on enregistre jusqu'à 7,20 % seulement. Ceci se justifie le plus souvent par le faible taux de revenue des ménages en zone rurales.

Le principal axe de changement qui découle du constat ci-dessus est l'amélioration de la gouvernance sanitaire qui sera négociée dans le plan d'action.

- Secteur Education,

En matière d'éducation les établissements d'enseignement fréquenté dans la Commune de Guidiguis selon les informations collectées auprès des ménages sont tous d'ordre publique que ce soit en zone urbaine qu'en zone rurale. Les ménages enquêtés de Guidiguis envoient aussi bien leurs enfants dans l'ordre de l'enseignement public, privé laïc et privée confessionnelle. Ainsi, tous les élèves du cycle maternel sont inscrits dans des écoles publiques que ce soit en milieu urbain qu'en milieu rural. En plus, en zone urbaine, tous les ménages déclarent envoyer leurs enfants à l'école primaire publique. Dans la strate rurale par contre 98,70% des ménages enquêtés ont une préférence pour le primaire public. Pour ce qui est des enseignements secondaires, tous les ménages enquêtés déclarent envoyer leurs enfants dans les établissements d'enseignements secondaires publics. Plusieurs facteurs orientent les choix dans ces établissements que ce soit dans le milieu urbain qu'en milieu rural. 38,50% des ménages enquêtés en zone urbaine déclarent l'existence d'un établissement d'ordre maternel et 19,50% en milieu rural le déclarent aussi. Pour ce qui est du primaire, 42,30% de ménages en milieu urbain déclarent la disponibilité d'un établissement primaire et 51, % en milieu rurale le confirment également. 38,50% des ménages en milieu urbain confirment l'existence d'un établissement d'enseignement secondaire et 37,30% des ménages en milieu rural le confirment également. Concernant l'existence de la formation professionnelle, il faut noter que 3,80% des ménages déclarent la disponibilité en zone urbaine et 3,1% en milieu rural le déclarent aussi. Le niveau d'insatisfaction des ménages est faible en ce qui concerne le service de l'éducation en général.

Les axes de changement qui découlent des perceptions et des attentes des populations sont l'amélioration de l'offre en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement par l'augmentation du personnel de qualité.

- Secteur services communaux

L'enquête révèle que le service le plus sollicité à l'institution communale au cours des 12 derniers mois sont l'établissement des actes de naissance 9.70%, la légalisation des document 4,10% d'après les ménages enquêtés. Par contre la proportion de ceux qui ont sollicité des actes de mariage est de 1.60%. S'agissant de l'accueil réservé aux ménages ayant sollicités ces services, il est 7,5% pour l'établissement des actes de naissance, 3,10% pour la légalisation des documents officiels. L'insatisfaction des ménages passe selon eux par cette lenteur constatée dans l'acquisition de ces services, 22,60% des ménages enquêtés affirment avoir obtenus des actes de naissance après un mois, 50% de ces ménages déclarent avoir obtenus les actes de décès après quelques minutes. 61,50% de ces ménages affirment obtenir le service de légalisation des documents officiels en quelques heures. Par ailleurs, 66,70% des ménages qui ont fait certifier les documents à l'institution communale obtiennent leurs services après heures. Pour les services d'hygiène et de salubrité, d'aménagement des voiries, le processus est en cours. Les services de la commune de Guidiguis ouverts à tout usager sont quelques fois remis en cause par les ménages. Cette remise en cause est issue de la lenteur constatée dans l'offre de ces services qui sont entre autre l'indisponibilité voire l'absentéisme du personnel (authentification des dossiers officiels) ; l'indisponibilité du matériel d'aménagement dans certains services ; l'incompétence du personnel dans d'autre service. Ces ménages déplorent aussi la mauvaise organisation du service de communication de la commune et celui en charge de l'aménagement des voiries. La commune est interpellé à ces causes pour rendre plus digeste l'offre des services communaux à tous les ménage de Guidiguis. Le principal axe de changement qui découle de ce constat est l'amélioration de la gouvernance communale.

Les attentes des ménages dans les différents secteurs ont permis de formuler les recommandations qui ont été déclinées en plan d'action.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

CAPI : Computer Assistant Personal Interviewing

CCAP : contrôle citoyen de l'action publique

CEFAM : Centre de Formation pour l'Administration Municipale,

CISL : Comité Interministériel des Services Locaux

CMA : Centre médical d'arrondissement

CND : Conseil National de la Décentralisation

CVUC : communes et villes unies du Cameroun

DAADER : Délégation d'arrondissement de l'agriculture et du développement rural

DAEPIA: Délégation d'arrondissement de l'élevage, des peches et de des industries animales

DAJEC : Délégation d'arrondissement de la jeunesse et de l'éducation civique

DDADER : Délegation departamentale de l'agriculture et du développement rural

DDCOM : Délegation departamentale du commerce

DSCE : Stratégique pour la Croissance de l'emploie

DSRP : Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté

ELECAM : Elections Cameroon

FEICOM :

IAEDUB : inspection d'arrondissement de l'éducation de base

INS : institut national de statistique

MINEE : ministère de l'eau et de l'énergie

MINESEC : Ministère des enseignements secondaires

MINPMESSA : ministère des petites et moyenne entreprise, de l'économie sociale et de l'artisanat

ODD : objectifs de développement durable

OMD : objectifs du millénaire pour le développement

OSC : Organisation de la Société Civile

PADDL : Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local

PNDP : programme national de développement participatif

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

SND30 : Développement à l'horizon 2030

SYDEL : Synergie pour le Développement Local

UPE : unités primaires d'échantillonnage

ZD : zones de dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Guidiguis 19
Tableau 3.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune 31
Tableau 3.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune 32
Tableau 3.3 : Etat des lieux des services de l'éducation 33
Tableau 3.4: Inventaire des services communaux 34
Tableau 4.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le Chef de ménage suivant le milieu de résidence 36
Tableau 4.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 36
Tableau 4.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 37
Tableau 4.4 : Utilisation d'une source d'eau publique 38
IV.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune 38
Tableau 4.5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 39
Tableau 4.6 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 39
Tableau 4.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 40
Tableau 4.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 41
Tableau 4.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 41
Tableau 4.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 42
IV.2.4. Caractérisation des points d'eau dans la commune 42
Tableau 4. 11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 43
Tableau 4. 12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 43
Tableau 4.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 44
Tableau 4. 14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 45
Tableau 4.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 45
Tableau 4. 16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable 46
Tableau 4. 17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 47
Tableau 4. 18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 48
Tableau 4. 19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 48
Tableau 4. 20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 49

Tableau 4. 21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 49

Tableau 4. 22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 50

Tableau 3. 23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 51

Tableau 4. 24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 51

IV.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé 52

Tableau 4. 25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 52

Tableau 4. 26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 54

Tableau 4. 27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire 55

Tableau 4. 28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 56

Tableau 4. 29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 57

Tableau 4. 30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 58

Tableau 4. 31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 59

Tableau 4. 32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence/Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE 59

Tableau 4. 33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence 60

Tableau 4. 34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 61

Tableau 4. 35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 62

Tableau 4. 36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 63

Tableau 4. 37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 64

Tableau 4. 38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 65

Tableau 4. 39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal 66

Tableau 4.40: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal ..67

Tableau 4.41: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 67

Tableau 4. 42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 68

Tableau 4.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 69

LISTE DES FIGURES

Figure 4.1: Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal ……68

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Contexte et justification

Le Président de la République du Cameroun a promulgué, le 18 janvier 1996, la loi portant révision de la constitution du 02 juin 1972, laquelle, consacre un titre entier aux collectivités territoriales de la République et fixe, de ce fait, le cadre autour duquel s'articulent les lois décentralisatrices du 22 juillet 2004. La promotion de la démocratie locale, l'avènement d'une administration locale performante, le renforcement de l'autonomie communale et la garantie de la pleine participation des citoyens à la gestion des communes, figurent parmi les priorités affirmées par le Chef de l'Etat. L'appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées, s'inscrit dans la volonté de l'Etat Camerounais, de promouvoir la réforme sur la décentralisation. Il s'agit de, doter les collectivités locales, d'un pouvoir de décision et de procéder progressivement à leur accès à une autonomie, sur le plan financier. Pour ce faire, l'Etat devra au préalable, apporter aux communes et aux communautés, de l'appui en termes de renforcement de capacité et de moyens, nécessaires à la réalisation des projets locaux. C'est ce qui les prépare à, relayer l'Etat dans certains domaines. Le PNDP, demeure un programme, conçu pour renforcer cette réforme. Sa méthodologie d'intervention, vise à doter les bénéficiaires d'une vision collective de développement, pouvant les permettre d'élaborer des plans de développement pertinents reflétant toutes les aspirations sociales.

L'Etat camerounais a mis un accent particulier dans la promotion de la décentralisation et l'a inscrite dans ses objectifs premiers. Ce processus reprenait en compte les objectifs de la DSRP et visaient l'atteinte des OMD dans un horizon de 2015. Cependant, ce document a été révisé à partir de 2008. Un autre à savoir, le DSCE a vu le jour et a été conçu dans un contexte de renchérissement du coût du niveau de vie. Il se présente comme un cadre intégré du développement. Ce document, dans ses textes d'application, vise la mise sur pied d'un cadre incitatif de création d'emploi et de richesses et s'inscrit dans une perspective du long terme. Une aspiration nationale à l'insertion au cercle restreint des pays émergeants s'y trouve exprimée.

Le modèle de développement approuvé par le processus de planification demeure celui qui engage les communes à axer leurs ressources vers des besoins exprimés à partir des couches sociales à la base. C'est ce qui demande à observer une démarche pour le moins démocratique c'est-à-dire, relevant d'un consensus d'ensemble. Celui de la planification promue par le PNDP est mis en œuvre dans le respect de l'itinéraire participatif et répond à tout point de vue à cette préoccupation. Cette méthode permet de canaliser les ressources collectées au niveau local pour

des investissements locaux. Pour une meilleure planification réussie un travail de collecte des données doit être fait en amont. C'est dans cette logique que le SCORECARD s'inscrit.

La réalisation du SCORECARD (Enquête de satisfaction du service rendu par l'offre de biens et services dans l'espace communal en vue de la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique) dans la commune de Guidiguis s'inscrit alors dans le cadre des activités du Programme National de Développement Participatif (PNDP), en partenariat avec les communes, menées en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations à la base ainsi que l'implication de celles-ci dans la conception, la mise en œuvre ainsi que le suivi-évaluation de l'action de publique. Les enquêtes conduites dans ce cadre permettent d'appréhender la perception des populations et leur satisfaction par rapport à la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal. L'accompagnement des communes dans la mise en place d'un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'action Publique vise surtout à consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans les réalisations du PNDP, mais également dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal. Ce mécanisme se justifie à plus d'un titre. Non seulement, il permet de concilier la question de la qualité du service public et celle de la participation du citoyen à la gestion des biens publics, mais il propose également la mise en place des mécanismes capables d'apporter des réponses adaptées aux manquements qui entravent aussi bien la qualité du service public que l'implication ou la participation du citoyen. Initiée par le PNDP avec l'appui technique de l'INS, cette enquête fait intervenir plusieurs acteurs à savoir la population elle-même, les sectoriels des secteurs cibles et les services de la commune. L'enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal concernent notamment les secteurs de l'hydraulique, de la sante, de l'éducation ainsi que la fourniture des services par la commune. Pour mener à bien ce travail, le PNDP a fait appel à l'OSC SYDEL (Synergie pour le Développement Local) pour la conduite de l'étude ayant permis la rédaction de ce rapport.

2. Objectifs de l'enquête

L'objectif principal de cette enquête est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal.

De manière spécifique, l'enquête a eu pour objectif de renseigner sur :

(i) Les indicateurs liés à l'insatisfaction en rapport avec les services hydrauliques ;

(ii) Les indicateurs liés à l'insatisfaction en rapport avec les services de santé ;

(iii) Les indicateurs relatifs à l'insatisfaction en rapport avec les services d'éducation ;

(iv) Les indicateurs liés à l'insatisfaction en rapport avec les services communaux.

3. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique, un instrument au service du développement local

Le CCAP (Contrôle Citoyen de l'Action Publique) implique d'abord et surtout le pouvoir. Il s'agit principalement du pourvoir et la capacité qui sont donnés aux citoyens de demander des comptes aux agents des services publics (y compris les élus locaux) et aux fournisseurs des services. Ce qui implique qu'ils doivent répondre de leur politique, de leurs actions et de leurs comportements. Ainsi, à travers la participation directe ou indirecte des citoyens et de la société civile, les approches du contrôle citoyen comme la budgétisation participative, le suivi des dépenses ou le contrôle du service public par les citoyens, peuvent donner la voix aux citoyens d'exiger des institutions plus attentives à leurs besoins et des services plus appropriés. Le CCAP met donc en évidence les notions de gouvernance, de participation et de responsabilité sociale. Cette participation du citoyen peut influer sur l'établissement des priorités, la définition des politiques, l'affectation des ressources et l'accès aux biens et services publics.

La mise en œuvre du CCAP vise de ce fait à renforcer les capacités des populations à participer, négocier et contrôler la gestion de la chose publique ; à obliger les décideurs à rendre compte de leur gestion des affaires dont ils sont mandataires ; à améliorer la performance des programmes grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources et une meilleure identification des besoins et priorités. Le CCAP a donc pour but de promouvoir la gouvernance dans un contexte de crise de légitimité de l'État et de nombreuses insuffisances des mécanismes conventionnels, d'accroître l'efficacité de l'action publique à travers une meilleure prestation des services publics et une conception plus éclairée des politiques, de renforcer les moyens d'action en faisant entendre la voix des citoyens vulnérables et défavorisés.

4. Structure du rapport

Le présent rapport est structuré en cinq chapitres :

Chapitre I : Cadre juridique et réglementaire en matière de décentralisation et de développement local au Cameroun
Chapitre II : Synthèse méthodologique de l'enquête

Chapitre III : Offre publique et Contrôle Citoyen de l'action Publique dans la commune de Guidiguis

Chapitre III : Principaux constats relevés dans les secteurs cibles

Chapitre IV : Plan d'actions pour la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'action Publique

CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

Pour renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l'asseoir durablement, le gouvernement a élaboré plusieurs textes et lois qui encadrent les actions à mener par les services publics et tous les autres partenaires du développement. Parmi les nombreux textes et lois en vigueur au Cameroun à ce sujet, ceux retenus dans ce chapitre portent d'une part sur le cadre juridique de la décentralisation et d'autre part sur la promotion du développement local. La politique de décentralisation telle qu'implémentée aujourd'hui au Cameroun est consacrée par la Constitution du 18 janvier 1996, et encadrée par un arsenal juridique cohérent. Nous en présentons ici une liste non exhaustive.

I.1. Cadre juridique et réglementaire de la décentralisation

- La Loi N°92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux, modifiée par la loi N°95/24 du 11 décembre 1995 et par celle N°2006/010 du 26 décembre 2006 ;
- La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- La Loi N° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
- La Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier des collectivités décentralisées ;
- La Loi N°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;
- La Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

À côté de ce recueil de lois, il convient également de noter la présence de nombreux textes d'application à l'instar :

- Le décret N°2008/013 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Décentralisation ;
- Le décret N°2008/014 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Comité Interministériel des Services Locaux ;
- Le décret N°2008/0752/PM du 24 avril 2008 précisant certaines modalités de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs communaux ;
- Le décret N°2009/248 du 05 août 2009 fixant les modalités d'évaluation et de répartition de la dotation générale de la décentralisation ;

- Le décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'état ;
- Le décret N°2010/246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de santé publique ;
- Le décret N°2011/0002/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de formation professionnelle ;
- Le décret N°2011/0004/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de construction, d'équipement, et de gestion des centres médicaux d'arrondissement ;
- Le décret N° 2018/190 du 02 Mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement et créant le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- La circulaire N°001/CAB/PM du 11 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles.

Par ailleurs, au-delà des dispositions juridiques et réglementaires, la décentralisation au Cameroun repose sur plusieurs principes parmi lesquels :

- **Le principe de subsidiarité de complémentarité (Art 20 du CGCTD)** : En effet il ne s'agit point pour l'Etat, titulaire initial de la compétence, de s'en défaire totalement, mais de se réserver un droit de regard ou au moins la possibilité d'intervenir en cas de nécessité.

- Au plan pratique, la subsidiarité se présente comme un principe général d'organisation institutionnelle qui privilégie la périphérie ou la base par rapport au centre ou au sommet. Elle a une vertu utilitariste qui est non moins importante, à

- Savoir que le pouvoir central ou l'organisation faîtière a l'obligation d'aider ou d'assister l'entité infra dans l'accomplissement normal des compétences qui lui sont transférées.

- **Le principe d'égalité** : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur toute l'étendue du territoire, l'État transfert les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie.

- **Le principe de progressivité** : la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer.

- **Le principe de la participation citoyenne :** il est encadré par les articles 40 et 41 et tend à impliquer toute personne physique ou morale, tout habitant à la gestion des affaires locales. Ainsi, ils peuvent soit formuler toute proposition tendant à impulser le développement de la

collectivité, soit demander communication ou prendre copie de tout ou partie des procès-verbaux des organes délibérant, des budgets, rapport annuels de performance, plans de développement etc… Il en est de même des associations, des organisations de la société civile, ainsi que des comités de quartier et de village (article 182) qui, par leurs actions peuvent accompagner les collectivités territoriales dans l'accomplissement de leurs objectifs.

1.2. Promotion du développement local

Le Gouvernement Camerounais s'est doté de plusieurs outils de promotion du développement local. Il s'agit entre autres des stratégies, des projets et des textes législatifs et réglementaires ci-après :

- La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) ;
- Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) ;
- Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ;
- Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) ;
- Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), etc.

I.2.1. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

Avec l'adoption de la présente Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 (SND30), le pays dispose désormais d'un nouveau cadre de référence pour son action de développement au cours de la prochaine décennie. Elle articule les engagements internes et internationaux du pays au plan économique, social et environnemental.

La Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». La SND30 a été élaboré dans un contexte caractérisé par le renchérissement du coût de la vie au niveau national, la crise financière internationale, la crise alimentaire et la crise énergétique mondiale. Il est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif vers les Objectifs de Développement Durable (ODD)

I.2.2. Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR)

Dans le cadre du processus d'élaboration du DSRP en 2008, le Gouvernement a développé une stratégie intégrée de développement rural à travers l'élaboration d'un Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR**).** Cette stratégie vise le développement durable à travers l'amélioration de la productivité et de la production agricole, la modernisation des exploitations et la recherche des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agricoles et forestiers. Elle s'articule autour de cinq domaines prioritaires : i) le développement

local ; ii) le développement des productions ; iii) l'appui institutionnel ; iv) la gestion durable des ressources naturelles et v) les modalités et mécanismes de financement du secteur rural.

Le développement local dont le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et le Programme d'Appui au Développement Communautaire (PADC) constituent le cadre opérationnel vise plus spécifiquement : (i) le renforcement des capacités des communautés et Communes en vue de leur permettre de prendre en charge la problématique du développement local ; (ii) l'appui à la réalisation d'infrastructures communautaires en vue de lever les contraintes au niveau local ; (iii) la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et (iv) la participation effective des acteurs à la base au processus de développement local dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

La gestion des ressources naturelles vise à concilier l'amélioration de la production et la gestion durable des ressources naturelles et à encourager toutes les initiatives en faveur du développement durable , à travers : i) la coordination et la mise en œuvre d'une gestion concertée des ressources naturelles renouvelables ; ii) la préservation et la restauration des potentiels de production (protection/restauration de la fertilité des sols, conservation de la ressource en eau, protection restauration des pâturages, conservation de la biodiversité, etc.) ; et iii) l'assurance d'une gestion locale des infrastructures rurales collectives.

I.2.3. Le Programme National de Développement Participatif

Le Programme National de Développement Participatif, élaboré dans le cadre du DSRP et outil de la politique de décentralisation vise à définir et mettre en place des mécanismes de responsabilisation des communautés à la base et des collectivités décentralisées en vue de les rendre acteurs de leur propre développement. Il se propose de développer une synergie fonctionnelle de partenariat entre les communautés à la base, l'Etat, la Société Civile, les ONG et les Bailleurs de fonds. Il vise à promouvoir un développement équitable, efficace et durable au sein des populations rurales. Les principaux bénéficiaires du PNDP sont les communautés et/ou organisations de base, les quartiers, les collectivités territoriales décentralisées, les associations, les groupements mixtes, etc.

Le programme, qui doit se réaliser en trois phases de manière à couvrir progressivement l'ensemble du territoire. Il comprend trois composantes qui sont :

(i) **L'appui au développement local** : Cette composante a pour but d'améliorer les conditions socio-économiques, d'accroitre la productivité des ressources naturelles de base et d'augmenter les revenus des populations dans les Communes couvertes par le programme. L'atteinte de cet objectif va nécessiter la mise en œuvre de diverses infrastructures et investissement socioéconomiques. A travers cette composante, des subventions vont être

octroyées aux Communes pour cofinancer l'élaboration ou l'actualisation du PCD et les activités connexes ; les études détaillées de faisabilité technique, financière, environnementale et socio-économique des microprojets devant être financées et les investissements issus des PCD qui incluent le contrôle de qualité. Cette composante précise également que les Communes bénéficieront d'un accompagnement pour les arrimer au budget programme.

(ii) **L'appui aux Communes dans le cadre du processus de décentralisation** : Cette composante a pour objectifs de renforcer les capacités des institutions qui soutiennent le processus de décentralisation. Elle va aussi fournir une assistance pour le renforcement des capacités des Communes et des acteurs locaux comme les prestataires de services, les équipes pluridisciplinaires des ministères sectoriels, les élus et les prestataires de services techniques pour qu'ils puissent pleinement assumer un rôle efficace d'acteurs du développement local. Cette composante comporte trois sous-composantes dont l'appui institutionnel au processus de décentralisation, le renforcement des capacités des acteurs, l'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques locales.

(iii) **la coordination, la gestion, le suivi-évaluation et la communication** : Cette composante permet : a) la gestion administrative et financière du programme ; b) la coordination avec les partenaires institutionnels pour assurer un appui efficace pour le développement local ; c) la signature effective des conventions et contrats pour l'exécution du projet avec les Communes, les ministères sectoriel, les prestataires des services techniques, les ONG ; d) le suivi et l'évaluation de la performance du programme ; e) la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion de plainte et f) le développement des activités de communication pour promouvoir et vulgariser les résultats et acquis du programme.

En relation avec les Organisations de la Société Civile, il met en œuvre plusieurs projets dont celui du Contrôle Citoyen de l'Action Publique. La phase pilote y relative a eu lieu lors de la deuxième phase du programme dans dix Communes dont une dans la Région de l'Ouest.

I.2.4 Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté

Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) a été validé et adopté en 2005 après une large concertation entre les structures techniques concernées, la société civile, les opérateurs privés, les collectivités territoriales décentralisées, et les partenaires au développement. Il s'appuie sur le lien étroit qui existe entre l'accès à des services énergétiques modernes et la réduction de la pression sur la biomasse, notamment dans la zone septentrionale, ainsi que sur le lien entre pauvreté et pression sur les ressources naturelles. Outre un système de péréquation au plan national, il vise entre autre à optimiser l'utilisation de la biomasse, à développer la recherche sur le développement et à promouvoir les énergies alternatives.

La mise en œuvre de toutes ces politiques est soutenue par des lois et textes sur le développement durable et local, à savoir :

- La **Loi N° 2011/008 du 06 Mai 2011** d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun définit **le développement durable** comme étant un mode de développement qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs ; privilégie la recherche de l'harmonie entre la rentabilité et la croissance économique, l'accessibilité sociale et la viabilité économique.

- L'Arrêté N° 2011/0618/A/MINADER/CAB du 02 Août 2011, portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural qui stipule en son **article 5** qu'en matière de mobilisation communautaire pour le développement des communautés, la Commune doit : Apporter son appui à la planification locale et villageoise ; Promouvoir les communautés villageoises de développement (CDV), les Groupements d'Initiatives Communes (GIC) et les Sociétés Coopératives ; Contribuer à la gestion des Centres d'Education et d'Actions Communautaires (CEAC) ; Promouvoir l'entrepreneuriat local et le genre.

En outre, il dispose en son **article 6** que la Commune doit apporter son appui à la planification locale et villageoise à travers la réalisation d'un diagnostic complet ; la définition des priorités des actions à entreprendre ; l'identification des bassins de production et des types d'appuis nécessaires en fonction des effets et des impacts attendus.

Il stipule également en son **article 7** que la promotion des Comités Villageois de Développement, des Groupements d'Initiatives Communes et des Sociétés Coopératives par la Commune consiste en: la promotion du changement des comportements par des activités d'information, d'éducation et de communication ; l'appui à l'organisation et à la structuration du milieu ; l'appui à la légalisation des Groupements d'Initiatives Communes et les Sociétés Coopératives ; l'appui à l'inscription des organisations constituées au fichier régional et central ; la formation des leaders locaux ; la mise en place, l'équipement et la formation technique et managériale des Comités Locaux et de gestion ; et l'appui à la mise en place des caisses de maintenance des infrastructures.

Dans le même sillage, son **article 8** dispose que dans le cadre de la gestion des Centre d'Education et d'Action Communautaire, la Commune doit notamment : mettre sur pied le Comité de Gestion présidé par le Maire ; apporter son appui au renforcement des capacités des leaders villageois et des organisations des producteurs ; apporter son appui au suivi et à l'évaluation des activités de développement autocentré ; sensibiliser les autres acteurs de

développement ainsi que les communautés sur les missions, les rôles et le fonctionnement du Centre d'Education et d'Action Communautaire (CEAC).

Il dispose également en son **article 9** qu'en vue de la promotion de l'entreprenariat local et du genre, la Commune doit procéder à : l'identification des activités porteuses dans la Commune ; la formation à l'apprentissage aux petits métiers ; l'appui au montage des microprojets générateurs de revenus ; la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets identifiés ; la mise en place des caisses/banques villageoises autogérées.

L'**article 10** va dans le même sens et stipule qu'en matière de développement des mini-infrastructures socio-économiques, la Commune est chargée de : l'identification et de la validation des projets prioritaires ; l'appui à la réalisation des projets ; la mise à disposition des mini- infrastructures aux commandes des groupes bénéficiaires.

Son **article 11** dispose aussi que l'appui à l'identification et à la validation des projets prioritaires par la Commune comprend : le recensement des besoins en infrastructures par le village ; la priorisation et la validation des projets par le Conseil Municipal ; la transmission des projets validés au Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural.

Son **article 12 s**tipule aussi que l'appui à la réalisation des projets intégrés que doit apporter la Commune consiste en : la visite des sites proposés ; la mise à disposition des normes, plans et devis types des principales infrastructures ; l'élaboration des dossiers d'appels d'offres dans le respect des normes, plans et devis types ; la passation des marchés ; le suivi des travaux ; la réception des travaux.

L'**article 13** de la même loi stipule aussi que la mise à disposition des mini-infrastructures aux communautés ou groupements bénéficiaires est conditionnée par la mise en place par la Commune de Comités de Gestion ainsi que l'évaluation périodique de l'utilisation et de la maintenance des infrastructures.

Son **article 21** va dans la même lancée et dispose que le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural met à la disposition des Communes les Directeurs et le personnel actuel des Centres d'Education et d'Action Communautaire (CEAC). Ils sont chargés de l'animation de l'économie locale. Cependant, leurs actions sont encore timides sur le terrain.

CHAPITRE II : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

II.1. Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 25 villages de la commune de Guidiguis. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

II.2. Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Guidiguis. Cette enquête s'appuie sur 16 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble

des grappes couvrant la Commune. Environ 20 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard.

Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h,*

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h,*

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h.*

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

la Commune h. Donc :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

II.3. Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

II.4. Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) SYDEL (Synergie pour le Développement Local) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. À la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenu pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 1er au 4 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 2.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Guidiguis

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	1475	**DJAOBE**	20	0	0	0	Tous les ménages enquêtes
2	1476	WIBIWA, BITCHARE DANGMIGUIRI	20	0	0	0	//
3	1477	GOUDAIRE, BOKKIRE	20	0	0	0	//
4	1478	DINAO, DAMDEO	20	0	0	0	//
5	1479	LARAO CHEFFERIE	20	0	0	0	//
6	1480	LALIEL	20	0	0	0	//
7	1481	DAMTIKORE	20	0	0	0	//
8	1482	LAWANG	20	0	0	0	//
9	1483	KOURBI TOUPOURI	20	0	0	0	//
10	1484	NGUAYEWA	20	0	0	0	//
11	1485	FEOHEBA	20	0	0	0	//
12	1486	MAIDAIGOUM	20	0	0	0	//
13	1487	DJENGDJERENGUE	20	0	0	0	//
14	1488	BITCHARE DOUBANE	20	0	0	0	//
15	1489	DOUBANE, DANFEGUE, DANGBA	20	0	0	0	//
16	1490	DANGDEO, DANGMIGUIRI, BOULO WOILA	20	0	0	0	//
Total			**320**	**0**	**0**	**0**	//

Étant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition SYDEL, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE III : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS

III.1 Présentation de la commune

III.1.1 Situation administrative et historique

La Commune de Guidiguis est créée par décret n° 82-455 du 20 septembre 1982 portant création de communes, modifié par D.82/557 du 5-11-82 du président de la république. Elle est située dans l'Arrondissement de Guidiguis, Département de Mayo-Kani, région de l'Extrême Nord. Elle englobait jusqu'en 1993, la Commune de Guidiguis et celle Commune de Dziguilao.

L'histoire de la Commune de Guidiguis s'adosse autant sur la ville de Guidiguis que sur les villages de son ressort territorial installés à la même époque. Les premiers furent Guérémé et Torock, crées vers les années 1793 par des peuples Moundang venus du Tchad. Celui de Guidiguis fut créé vers 1800, pratiquement à la même période. Le mot Guidiguis vient de Guisguis, nom d'une mare naturelle « Man guisguis ». Ce terme signifie en Toupouri s'adosser pour un repos. Cette mare a servi dans le temps à l'abreuvement des animaux des éleveurs nomades qui y transitaient pour regagner la zone de pâturage de Moulvoudaye. En indiquant ce point à leurs confrères pour les orienter, le mot « Guisguis » a connu une déformation pour donner Guidiguis. Selon les narrations, le mot « Guisguis » fut donné par le premier occupant venu de Ndonrossé (Dziguilao) à la recherche des nouvelles terres propices pour l'agriculture et l'élevage. Séduit par l'environnement qui se dressait face à lui, il décidât de s'y installer.

Au fil du temps, des chasseurs venus du canton de Lara à la recherche du gibier, trouvant la zone propice pour la chasse, décidèrent de s'installer à proximité du village Guisguis avec l'accord du chef du village. À la suite des mésententes d'ordre sociales prolongées, le chef de village et sa famille prirent l'initiative de créer une distance entre les deux peuples pour enterrer la hache de guerre. Cette résolution amenât les premiers occupants à se délocaliser vers un nouveau site à proximité qu'il nommât « Mbarebélé » aujourd'hui appelé (Doubané).

À la suite de cette situation, le peuple des chasseurs prit le relais de la chefferie. A la suite de la grande campagne d'islamisation du grand nord menée par le redoutable générale ADAMA en 1830, il fit convertir à l'islam le nouveau chef du village Guisguis ainsi que toute sa famille. Le nouveau chef portât alors le nom de MODIBO DJAM.

III.1.2 Situation démographique

Les grands groupes ethniques de la commune sont : les Toupouris, les foulbés, les Moundangs et les Guiziga. Nous pouvons ajouter à cette liste les Haoussas qui sont venus pour le commerce et surtout la boucherie dans la ville de Guidiguis. Ces groupes ethniques sont plus ou moins inégalement répartis dans la commune (les foulbés majoritairement en zone urbaine que les autres groupes) entretiennent des relations très étroites les uns, les autres. Pour la plupart des cas, le mariage inter ethnique est très courant. Ce qui prouve que les différents groupes vivent en harmonie dans l'espace communal.

Selon les données de 2005 et actualisées en appliquant le taux d'accroissement niveau national qui est de 2,8%, la population de la Commune de Guidiguis est estimée en 2022 à 59 715 habitants dont 28875 hommes et 30841 femmes.

III.1.3 Situation géographique

Située dans le département du Mayo-Kani (Région de l'Extrême-Nord) et couvrant une superficie de 776km2, la Commune de Guidiguis couvre les limites territoriales de l'arrondissement du même nom. Elle est limitée :

- Au Nord par la Commune de Moulvoudaye ;
- Au Nord-est par la Commune de Porhi ;
- À l'Est, par la Commune de Taïbon ;
- À l'Ouest par la Commune de Kaélé, et
- Au Sud par la République du Tchad.

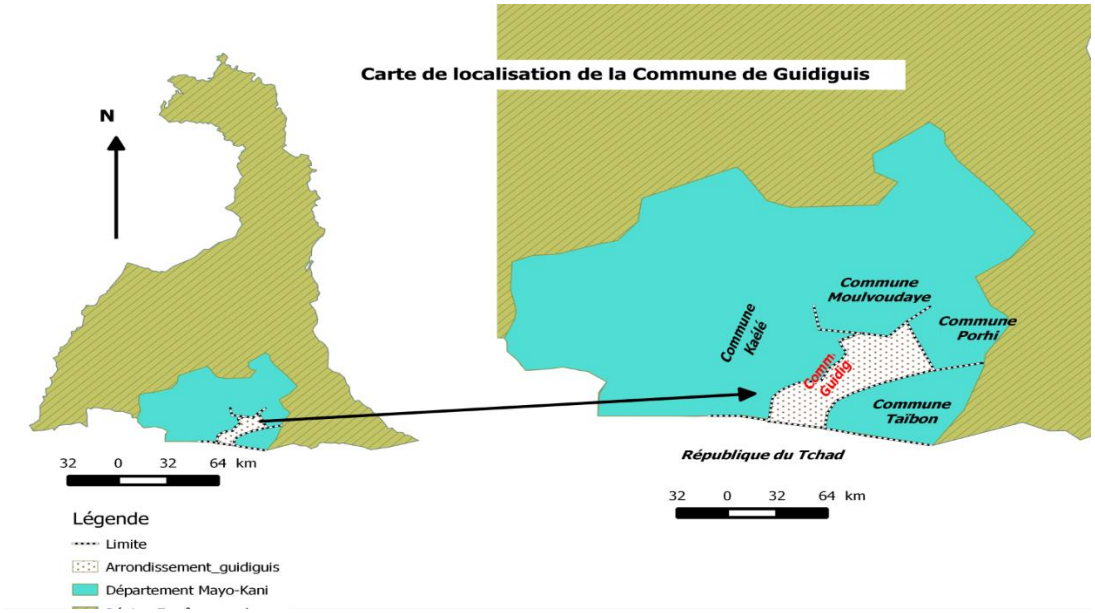

Milieu bio physique :

Relief

Selon Boutrais et al, cité dans le rapport de l'étude de l'économie locale de Commune de Guidiguis, le relief de la commune de Guidiguis appartient à la plaine de Kalfou qui est incluse dans l'ensemble de la plaine tchadienne. Son altitude varie entre 250 et 550 550 caractérisé par deux unités topographiques : les alignements sableux et les dépressions inondées en saison des pluies. Sa surface est plate, sensiblement inclinée vers le lac Fianga au Tchad vers lequel ses eaux de saison de pluie s'écoulent.

Climat

Le climat qui prévaut dans la Commune est de type Soudano-sahélien caractérisé par une longue saison sèche (octobre à avril) et une courte saison de pluies d'environ cinq mois (mai à septembre). Situé entre le 10^{e} et 11^{e} degré de latitude nord, son milieu est arrosé par une faible humidité qu'apportent les vents maritimes. Les vents de l'harmattan, chauds et secs, soufflent durant la plus grande partie de l'année.

De par la situation de la Commune entre les isohyètes 900 mm et 795 mm, la pluviométrie est caractérisée par l'irrégularité des pluies dans l'espace et dans le temps. Les variations des pluies dans l'espace font enregistrer une différence de précipitation entre deux villages voisins de la Commune. Elles sont souvent violentes et tombent sous forme d'averse. La moyenne des précipitations calculée sur 11 années se situe autour de 816mm. Les mois les plus pluvieux sont juillet et août et totalisent souvent plus de la moitié des précipitations. Les températures sont caractérisées par deux périodes (chaude et fraiche). La période la plus chaude court les mois de mars et mai. Durant ce temps, les températures atteignent le maximum (39 à 40°C) occasionnant le dessèchement des herbes et la chute des feuilles d'arbres. Ces températures baissent au cours des mois de juillet, août et septembre, pour atteindre leur niveau le plus bas entre décembre et février, où elles se situent autour de 20°C.

Sols

Selon on rencontre cinq types de sol : sableux beige, appelé localement, appelé localement « Mbasga », les sols sablo-argileux ou « *Chabchab* », les sols argilo-sableux ou « *Fouli* », les sols alcalins ou « *Laalé »* et les sols argileux encore appelé localement « *Pain* » et argileux. Les sols argileux ou vertisols résultent de dépôt d'alluvions suite aux inondations du Logone et de ses affluents. Si les premiers sont reconnaissables à leurs couleurs gris-brun clair, ces derniers sont identifiables sur le terrain aux couleurs gris verdâtre et aux faces luisantes que leur confèrent les matériaux argileux.

Hydrographie (principaux cours d'eau)

L'espace communal de Guidiguis est parsemé de quelques cours d'eau qui tarissent tous en saison sèche. La platitude du relief occasionne des inondations en saison des pluies. Ces eaux se canalisent dans les dépressions, s'écoulent vers les cours d'eau dont la majorité prend la direction du Mayo Kébi.

Flore et Végétation (forêts, savanes, plantes médicinales, etc.)

La végétation correspond à celle de la steppe à épineux et varie suivant les localités. Le centre ville est fortement peuplé des plantes allogènes, notamment les nems et autres fruitiers tels que les citronniers, goyaviers, papayers, manguiers, etc mais aussi les *Khaya senegalensisjux « bagué »*, et le *Tamarintus indica « baaré »*. Hors du centre ville, la steppe à épineux comporte des formations primaires variables avec les sols. Les sols sableux profonds sont occupés par *Faidherbia albida, Guiera senegalensis ;* les sols argileux (dont les vertisols) sont pour leur part, occupés majoritairement par *Acacia seyal, Balanites aegyptiaca.* On note également la présence du *Zizyphus mauritiaca.*

Selon les rapports d'autres études (Gormo, 2005), la végétation de la Commune de Guidiguis est un mélange de formation de savane et de steppe, où s'entremêlent les espèces de savane boisée soudano-sahélien et les espèces de la steppe sahélo-soudanienne. Cette juxtaposition donne une formation végétale dont le fond est formé d'une forêt sèche où les grands arbustes tels que *prosopis africana, Daniella oliveri, Terminalia lialaxifora, etc.…* sont entremêlées aux fourrés serrés.

De par les activités humaines, une bonne partie de cette végétation a aujourd'hui totalement disparu et a laissé se développer sur les plateaux sableux des espèces de taille moyenne comme : *Annona senegalensis «* panré *», Guera senegalensis «* fouri *», Combretum aculeatum «* rew *», Combretum hipopilinum.* Dans les zones de dépression, en rencontre : les *Gardenia ruescens* « bouri », les *Terminalia lialaxilora* « dakoulou » et les herbacées dont les plus importantes sont *Anabaptisum et Longislamita.*

Faune

Les différentes formations végétales regorgent des espèces fauniques constituées en grande partie des rongeurs tels que les lapins, les écureuils, les rats, etc., des reptiles et oiseaux, mais également des mammifères, tels que les antilopes.

III.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

La vision du Cameroun à l'horizon 2035 accorde une place prépondérante au développement de l'ensemble du tissu économique. Parmi ses objectifs, elle compte accroître fortement la productivité globale de l'économie camerounaise et améliorer le climat des affaires. Les activités dans la commune de Guidiguis couvrent l'ensemble des secteurs économiques notamment le secteur primaire, secondaire et tertiaire mais cependant avec une nette prédominance du secteur primaire et tertiaire marqué par la production (agriculture et l'élevage) et le petit commerce. Le secteur le moins pourvu en activité reste donc le secteur de transformation et d'extraction (le secteur secondaire).

- **Le secteur primaire**

C'est le secteur réservé aux activités de production. Les principales activités y afférent sont l'agriculture et l'élevage.

- **L'agriculture**

L'agriculture pratiquée par les acteurs de l'espace urbain communal de Guidiguis constitue l'activité dominante de la population et occupe plus de 80 % d'acteurs. A Guidiguis comme dans le reste de la sous-région, l'exploitation agricole est de type familial et les terres cultivables s'héritent de père en fils. Les cultures les plus pratiquées sont les cultures vivrières. La seule culture de rente reste le coton, cultivée à une très faible proportion. Le rendement moyen à l'hectare demeure encore faible. Les techniques agricoles sont traditionnelles malgré une pseudo-mécanisation des activités agricoles marquée par l'introduction d'un tracteur dont les effets induits ne sont pas encore très visibles sur les superficies emblavées et le rendement agricole. Les principaux outils sont constitués des houes, des machettes, des charrues… Les variétés des semences utilisées sont généralement des variétés locales à faible rendement mais qui ont de moins en moins la capacité de s'adapter au changement climatique du fait de leur cycle végétatif long et des pluies qui ont des cycles de plus en plus courts. D'où le besoin des populations à avoir des semences améliorées au cycle végétatif court et au meilleur rendement à l'hectare.

- **L'élevage**

Tout comme l'agriculture, les activités d'élevage intéressent une grande partie de la population de l'espace urbain de Guidiguis. Cependant, qu'il s'agisse du gros ou du petit bétail, ces élevages sont pour la plupart faits à petites échelles. Les différentes espèces élevées sont: les bovins, équins, ovins, caprins, porcins, poules de villages, etc.… L'élevage non conventionnel ne concerne que celui du lapin. Le passage de la nationale N°12 dans la ville de Guidiguis a favorisé le développement du commerce du bétail et stimulé la pratique de l'embouche bovine, ovine et caprine. Toutes ces pratiques sont faites de manière traditionnelle, quoique de nombreux

appuis soient souvent accordés aux acteurs. Cependant, on remarque tout de même un intérêt à l'initiative de l'élevage plus ou moins moderne de poules pondeuses. L'encadrement de la production animale est assuré par les vétérinaires en poste soit à la délégation d'arrondissement soit dans les deux centres zootechniques et vétérinaires. On rencontre encore d'autres structures se rapportant à l'élevage dans la commune à l'instar de l'abattoir moderne qui est en projet, de l'aire d'abattage, d'un parc vaccinogène, d'un marché à bétail, etc.

L'activité pastorale bénéficie de l'appui de l'État, et du soutien des organismes nationaux et internationaux. Ces appuis se matérialisent par les actions de projets et programmes de développement tels que l'ACEFA, de la SODECOTON qui soutient les activités et microprojets générateurs de revenus et d'emplois dans le domaine de l'Élevage et de la Pêche.

Mais, en dépit de la présence de ces acteurs, le secteur souffre de plusieurs déficiences dont les principales sont : l'insuffisance de pâturages et la complexité des procédures d'accès au crédit et l'ignorance des techniques modernes d'élevage.

La pêche est artisanale, et se fait dans les lacs et les mares lors des inondations. Les espèces de poissons pêchés dans ces lacs sont les silures et les anguilles principalement. Les matériels utilisés sont les paniers de pêche et les lignes. L'on note que la pêche souffre du phénomène de sècheresse.

- **Industries animales**

Pour ce qui est de l'industrie animale, elle n'est pas encore très développée, il se rencontre un peu partout des collecteurs des peaux de bêtes qui les acheminent vers Maroua et d'autres villes du Cameroun et de la sous-région. La transformation industrielle elle-même n'existe pas. Il n'existe que la transformation artisanale du lait en lait caillé traditionnels.

- **Sylviculture**

La sylviculture n'est pas trop présente dans la ville. Néanmoins elle dispose d'une réserve forestière à Guidiguis.

- **Le secteur secondaire**

Le secteur secondaire est celui réservé aux activités d'extraction des mines et de transformation des produits agricoles et autres. La commune de Guidiguis, en attendant que des études en vue de l'élaboration de la minière de l'arrondissement ne soit effective, aucun minerai de sous-sol n'est encore répertorié. Cependant les activités de transformation des produits agricoles, du fer, du bois, des herbes, d'argile, etc. sont pratiquées par bon nombre d'artisans.

- **L'artisanat de transformation**

La Commune de Guidiguis ne dispose pas d'unités industrielles de transformation. Dans l'ensemble, l'industrie reste traditionnelle extractive ou de transformation des produits agricoles

La principale difficulté à laquelle se trouve confronté ce secteur est le manque d'organisation de ses acteurs qui rend difficile l'accès aux crédits et aux financements.

La transformation artisanale regroupe les fabricants des outils de travail ou des ustensiles de cuisine et les transformateurs des produits agricoles.

Le premier groupe est spécialisé dans la fabrication des outils de travail tels la houe, la machette, la lance, le couteau, la pelle, etc. On y retrouve également les potier(e)s, les fabricants de « seko », sorte de natte utilisée souvent comme clôture dans bon nombre de ménages.

Le deuxième groupe est celui qui rassemble les transformateurs des produits agricoles. On y retrouve les brasseurs locaux (transformation du mil en boisson alcoolisée), les activités d'extraction d'huile traditionnelle à base d'arachides, des grains de neems ou de caïlcédrat, les producteurs de yaourt traditionnel à base du lait de vache, les producteurs de bouillie à base du niébé ou du maïs, des fabricants des beignets ''Kosseï'' (beignets à base de haricot) et autres gâteaux traditionnels.

- **L'artisanat**

Les activités artisanales développées dans la ville de Guidiguis sont : la forge, la fonde (pour la confection des marmites en métaux), la cordonnerie, la couture, la confection de Seko, la poterie, la menuiserie. L'artisanat occupe environ 48 acteurs, sans compter les assistants.

L'activité de forge est focalisée sur la fabrication des matériels agricoles (houe, daba, pioche, kits de charrette, kits des charrues, etc.) et de défense (machettes locales, lances, coupe-coupe, etc.). Ceux qui font la fonde confectionnent les marmites en aluminium, très prisées sur les marchés locaux. Quant aux menuisiers, en plus de la fabrication des meubles, ils confectionnent les ouvertures des bâtiments et assurent la demande très élevée dans la ville et les localités environnantes.

- **Secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire regroupe les différents services offerts par les acteurs de l'économie locale. Les principaux services sont les transports, le commerce et la restauration, les différents services.

- **Les Transports**

Le secteur du transport fait partie des activités économiques de l'espace urbain de Guidiguis. Il emploi plus d'une vingtaine de conducteurs automobiles, 120 mototaxi men, des mécaniciens auto et moto, des chargeurs et plusieurs manœuvres. Le passage de la route nationale n° 12, la plateforme d'échange sur laquelle sont construits plusieurs magasins et d'autres infrastructures marchands ont favorisé l'essor de cette activité.

En effet, Guidiguis constitue le centre d'embarcation des différents produits agricoles et d'élevage des localités environnantes et des villes tchadiennes situées à moins de 20 kilomètres. Le transport public y est également développé. Il est assuré particulièrement d'une part, par

l'agence de transport public Danay Express, et d'autre part, par plusieurs autres transporteurs non alignés qui assurent les transports interurbains et desservent les différentes localités voisines. Le seul problème pendant que connait ce secteur est celui de l'absence d'une gare routière.

- **Commerce**

L'activité commerciale est très développée et diversifiée. Les acteurs s'approvisionnent des produits cosmétiques et vestimentaires pour la plupart à partir de Maroua, Douala, du Tchad et Nigéria. Les pièces de rechange automobile et les produits phytosanitaires proviennent beaucoup plus du Nigéria. Quant aux produits de maçonnerie, ils proviennent du Sud du pays. Les produits commercialisés concernent beaucoup plus les produits de première nécessité.

Si l'approvisionnement en ces différents produits est facilité par le passage de la nationale N° 12 dans la ville de Guidiguis, l'écoulement des marchandises connait des difficultés dues au très mauvais état des voies communales et interurbaines. La distribution des produits ici, se fait suivant un schéma classique : grossistes, demi-grossistes et détaillants. On notera les passages des vendeurs ambulants en provenance des régions de Maroua, Kaélé, Yagoua et d'autres contrées voisines.

Par ailleurs, la plateforme d'échange de Guidiguis constitue une potentialité importante pour l'écoulement des produits locaux, en occurrence, de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat. D'après le diagnostic, on dénombre environ 87 commerçants dans la ville de Guidiguis.

- **Les services**

Guidiguis est une ville encore en développement. Plusieurs services n'existent pas notamment le service bancaire (aucun établissement de finance installé localement) rendant ainsi difficile la recherche de financement. Les services de transfert d'argents n'existent pas aussi en dehors d'Orange Money qui fait la fierté des acteurs économiques.

Les secrétariats publics : c'est aussi l'un des services existant dans la ville mais pas trop répandus. Ceux-ci offrent des services divers : les saisies, les photocopies, les impressions, internet, le téléphone international.

Les calls box : ce secteur est plus répandu que celui des secrétariats publics dans la mesure où les coûts d'installation ne sont pas trop élevés.

A côté de ce secteur privé, il faut souligner tous les services de l'Etat assuré par les services déconcentrés et les programmes gouvernementaux. Sans oublier les organisations internationales et autres ONG qui assurent un service d'encadrement des populations (surtout des populations déplacées).

Plusieurs autres acteurs du développement local interviennent dans le milieu par un investissement ou activité quelconque qui concoure au développement de l'espace. Dans la Commune de Guidiguis les acteurs du développement local identifiés sont :

- Les services publics : Le MINADER, le MINEPIA, la CAMPOSTE, le MINPMESSA, le MINEPAT, MINEFOP, le MINJEC,
- Les programmes et Projets : le PNDP, le PRODEL, le Projet ACEEFA, le PROSAVA, le PIDMA
- Les ONG : la GIZ, le SANCAM, les GIC et associations (actuellement 12 organisations de producteurs agricoles dont 11 GIC et 01 union des GIC, une association des commerçants de bétail, 10 Gics et 01 union des Gics d'éleveurs,
- Les établissements de micro finance : la MC2, Express Union, Express-Exchange, CDC-BOMTOCK;

Sur le plan culturel l'organisation sociale dans la commune de Guidiguis comme dans la plupart des communes du département du Mayo – Kani, se fondent sur les cultures des différents groupes ethniques. Comme la plupart des sociétés traditionnelles du Nord Cameroun, les sociétés Toupouris, Moundangs, Guiziga, peule, kanouri, etc.

L'organisation sociale est basée sur un système intégré de clans et de groupements traditionnels, à l'intérieur desquels les populations s'organisent par appartenance religieuse et adhésion à des groupements spécifiés ou socioprofessionnels. Cette organisation est hiérarchisée et organisée autour des Lamibés qui jouent, en plus du rôle de chef traditionnel, celui de rassembleur. C'est ainsi que la chefferie traditionnelle revêt un pouvoir fondamental dans la mobilisation de ses populations en vue de leur implication effective à la mise en œuvre du processus de développement impulsé par la Commune et les représentants de l'Etat.

Il existe deux cantons administrés par des lamibés. Le Canton de Guidiguis à la tête duquel trône un chef de 3ème degré et le Canton de Doubané administré par un chef de 2ème degré. Le Lamido de Guidiguis est assisté dans son administration d'un conseil de notables à la tête duquel est désigné un Kaïgama. Il couvre 05 Lawanats à savoir : Larao, Kourbi, Guego, Guidiguismé et Torock. Quant au Canton de Doubané, il couvre 02 Lawanats que sont Baribélé et Mandaïgoum.

La population de la Commune de Guidiguis est composée de quatre grands groupes ethniques que sont : les Toupouris, les foulbés et les Moundangs aux cotés desquels on rencontre les Guiziga et les Haoussas. Ces groupes entretiennent des relations très étroites les uns les autres, marquée par le mariage inter ethnique très fréquent.

Chaque groupe ethnique développe son propre rite initiatique. Ainsi, chez les peuples Toupouri, on pratique « le Goni», tandis que le peuple Moundang pratique « le Dakanné ». Ces rites initiatiques amènent le jeune à s'enrôler pour une cause noble : l'endurance à l'adversité, à la solidarité humaine, à éviter de se livrer à la dépravation des mœurs. Aussi, faut-il remarquer que la polygamie ou le fait pour un homme d'avoir plusieurs femmes est une tradition généralement pratiquée dans la commune de Guidiguis.

- **Habitat**

L'habitat de l'espace urbain de la Commune de Guidiguis varie suivant les résidences (centre-ville ou dans les quartiers périphériques). Au plein cœur de la ville, on rencontre davantage des d'habitations de types occidentales de fortune, alors que dans les périphéries, les résidents restent attachés au type d'habitat traditionnel. Ceci, soit par affection du patrimoine culturel local, soit par résignation au faible pouvoir d'achat de matériaux de construction d'un abri confortable. C'est ainsi que les matériaux locaux sont valorisés dans les constructions des habitats traditionnels, parfois modernisés avec l'usage des briques cuites et des pailles.

- **Zonage de l'espace urbain.**

Le zonage de l'espace urbain communal de Guidiguis n'est pas formel et ne concerne que l'espace de «Karal», affecté aux activités agropastorales.

- **Système foncier**

Le système foncier dans l'espace urbain communal de Guidiguis est assez complexe. En effet, les différents modes d'accès à la terre sont : le droit de propriété, le droit d'usufruit, le droit délégué et le droit éminent.

Le droit de propriété est caractérisé par le mode d'accès à la terre par héritage. Les familles possèdent des droits de propriété sur les terres que leur ont laissées leurs aïeux et qu'elles exploitent. Ce droit est géré par le chef de concession ou de famille. A l'échelle du lignage, ce type de droit reste nominal.

Le droit d'usufruit est le mode d'accès à la terre par emprunt. Il peut concerner aussi bien des autochtones que des étrangers.

Le droit délégué est un type d'arrangement plus social que foncier. La procédure est la suivante : une personne non autochtone sollicite une terre et le droit de s'installer dans le village. Il entre dans une relation d'alliance ou de clientèle avec un chef de famille qui devient son tuteur, et lui offre ou négocie pour lui une terre à cultiver.

Il y a enfin le droit éminent qui est la règle juridique, politique et spirituelle qui relie les hommes à la terre et aux autres éléments de la nature. Il est détenu par le Lamido ou le chef de terre. Ces derniers sont des intermédiaires entre les hommes et les esprits de la terre ; ils gèrent les litiges nés de l'occupation des terres.

En général, la femme a une possibilité d'accès à la terre mais ne peut jouir du statut de propriétaire terrien. Selon ses capacités à exploiter la terre, elle formule sa demande par l'intermédiaire de son mari.

De toute façon, la gestion foncière est traditionnelle, basée sur un régime coutumier. Sous ce régime, les terres sont acquises auprès des chefs traditionnels qui peuvent vous en déposséder à tout moment lorsque les circonstances se présentent. Ces terres ne peuvent être ni vendues ni cédées au tiers.

Aujourd'hui, on assiste de plus en plus à l'implication des autorités administratives et des forces de l'ordre (Sous-préfecture, Gendarmerie, Police), suite aux multiples conflits fonciers et agropastoraux.

- **Les couches vulnérables/défavorisées dans l'espace urbain communal**

Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement a défini les missions du Ministère des Affaires Sociales. Il est chargé entre autres de lutter contre les exclusions sociales. La lutte contre l'exclusion est l'ensemble des mesures envisagées prises en vue de l'insertion socio-économique des populations cibles. La lutte contre l'exclusion sociale consiste à ramener dans les voies normales les inadaptés sociaux en tenant compte de leur situation de vulnérabilité.

Parmi les catégories des personnes victimes de l'exclusion sociale ou menacées par ledit phénomène on rencontre :

- les personnes handicapées,
- les enfants en situation difficile (enfants séparés de leurs parents, enfants abandonnés, enfants en conflit avec la loi, enfants orphelins ou vulnérables du fait du VIH/SIDA)
- les détenus,
- les personnes ayant besoin d'une protection spéciale (albinos, lépreux-blanchis, personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les grands malades),
- les personnes inadaptées sociales (les prostitués, les toxicomanes),
- les populations marginales (Pygmées, Bororo, Montagnards, itinérants, Peuhl nomades)
- les chômeurs et les déflatés,
- les victimes des sinistres et des catastrophes,
- les personnes déplacées.

III.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

La réforme sur la Décentralisation au Cameroun préconise une participation effective des populations locales dans la gestion des ressources communales.

L'appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées, s'inscrit dans la volonté de l'Etat Camerounais, de promouvoir la réforme sur la décentralisation. Il s'agit de, doter les collectivités locales, d'un pouvoir de décision et de procéder progressivement à leur accès à une autonomie, sur le plan financier afin de promouvoir le développement local. A travers la réforme constitutionnelle de du 18 juin1996, le Cameroun s'engage à reconnaître et à protéger « *les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi* ». La décentralisation apparaît alors comme la forme d'organisation qui garantit la participation optimale des citoyens à la vie sociopolitique et économique. Parmi les

compétences transférées aux communes, figurent le secteur de l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et certain services communaux.

Pour avoir le feedback des collectivités territoriales décentralisées par rapport au niveau du développement local, le PNDP a initié la réalisation d'une activité appelée Contrôle Citoyen de l'Action Publique CCAPP dans les secteurs que sont l'approvisionnement en eau, santé, l'éducation, l'éducation et services communaux.

III.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

A l'issu des collectes des données sur le terrain dans la Commune de Guidiguis, les constats suivants ont été observés dans les différents secteurs.

III.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Les données ont été collectées d'une part auprès de la commune de Guidiguis et d'autre part auprès des services compétents à savoir la Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie du Mayo-Kani. Les données ont été consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.1: Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	MINEE	Commune	MINEE	Commune	MINEE	Commune	MINEE
Puits avec pompe à motricité humaine	32	28	30	25	08	-	5	-
Puits avec pompe électrique	0	-	0	-	0	-	0	-
Forages avec pompe à motricité humaine	204	196	123	114	123	96	116	86
Forage avec pompe électrique	04	-	03	-	03	-	-	-
Borne-fontaine	0	0	0	0	0	0	0	0
Source	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau d'adduction d'eau communal	1	1	1	1	1	1		1
Total	**241**	**225**	**157**	**140**	**135**	**97**	**121**	**87**

Source: Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Au niveau du MINEE, les données disponibles sont celles des puits avec pompes humaines, les forages à motricité humaine et le réseau d'adduction d'eau communal. Au niveau des services de la commune, les données disponibles sont celles des Puits avec pompes à motricité humaine et les forages avec pompe à motricité humaine, les forages avec pompe électrique et le réseau d'adduction d'eau communal. Deux constats se dégagent de ces chiffres :

- Les données présentent une différence de chiffres selon les deux sources d'information. Cette différence de chiffres peut s'expliquer par le fait qu'avec la décentralisation et les

compétences transférées aux communes, les sectoriels aient moins d'information que les communes concernant les ouvrages hydrauliques et les données ne sont pas mise à jour simultanément.

- Les deux sources ne disposent pas assez d'informations sur l'état de lieux des infrastructures hydrauliques de la commune.

Les besoins en points d'eau potable dans la commune de Guidiguis présenteraient un large gap à combler, car selon ces sources le besoin en eau n'est pas couvert.

III.2.2 Secteur santé

Concernant le secteur santé, les données ont été collectées auprès du district de santé de Guidiguis. Les données obtenues sont consignées dans le tableau 2.2 ci-dessous.

Tableau 3.2: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	7	7	7	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Centre Médical d'Arrondissement	0	0	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Hôpital de district	1	1	1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Hôpital régional	0	0	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Hôpital de référence	0	0	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Formation sanitaire privée	0	0	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Autres (à préciser) _____	0	0	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**8**	**8**	**8**						

Source: Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

De ce tableau, il ressort que la commune de Guidiguis compte au total 07 formations sanitaires, quatre Centre de santé / Centre de santé intégrée, et un Hôpital de district qui connait la fréquentation des personnes venant de tous les coins du pays et des pays voisins.

III.2.3 Secteur de l'éducation

Pour ce qui est du secteur éducation, les enquêtes ont été réalisées simultanément au niveau de l'inspection de l'Education de Base de Guidiguis pour les enseignements maternels et primaires et au niveau de la Délégation départementale de Kaélé des Enseignements secondaires.

Tableau 3.3: Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	12	4	8	4	4
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
Primaire	Public	50	43	7	32	30
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	6	4	2	01	01
Secondaire 1er cycle	Public	8	4	4	4	4
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
Secondaire 2ème cycle	Public	6	3	3	3	3
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
Total		**82**	**58**	**24**	**44**	**42**

Source: Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Les données obtenues révèlent que l'arrondissement de Guidiguis compte au total 58 établissements d'enseignement, soient 04 écoles maternelles publiques, 47 écoles primaires (43 publiques et 04 écoles de parent) et 07 établissements d'enseignement secondaire soit 04 établissement du 1er cycle et 04 établissements du 2 e cycle. Toutes les écoles maternelles comportent des salles en matériaux définitifs. Deux écoles de parents sur Quatre ont des salles construites en matériaux définitifs, contre les deux qui ont des salles en matériaux provisoires. Selon les propos recueillis auprès des sectoriels, le besoin n'est pas totalement couvert, pour tous les niveaux d'enseignement. La commune de Guidiguis ayant reçu les transferts de compétences en matière d'éducation devrait se pencher sur ce secteur pour faciliter l'accès aux infrastructures pour une éducation concurrentielle dans son territoire.

III.2.4 Secteur des services communaux

Le dernier secteur touché porte sur les différents services rendus au niveau de la commune en tant qu'institution. Il faut noter que la commune est la porte d'entrée pour tout projet ou acte de développement au sein de l'arrondissement. Avec la décentralisation, la commune représente la plaque tournante en matière de développement d'une localité ou d'un arrondissement en général. Les données collectées auprès des services de la commune de Touloum sont consignées dans le tableau 2.4 ci-dessous.

Tableau 3.4: Inventaire des services communaux

Nature du service	**Disponibilité du service**	**Délai en jours pour l'obtention du service**
Etablissement d'actes d'état-civil	OUI	30jrs
Délivrance des documents d'urbanisme	OUI	30 jrs
Aménagement des voiries	OUI	Délais non precis
Gestion des déchets / Assainissement	NON	
Légalisation des documents	OUI	1jr
Authentification des documents	OUI	1jr
Hygiène et salubrité	OUI	Délais non précis
Aménagement des espaces verts et de loisirs	OUI	Délais non précis
Aménagement des aires de jeux	NON	
Eclairage public	OUI	2jrs
Transport public	NON	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	OUI	Délais non précis
Autres (à préciser) _____		

Source: Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Les résultats de l'enquête auprès des services communaux montrent que les services disponibles au niveau de la commune de Guidiguis sont entre autre l'établissement d'actes d'état civils, Délivrance des documents d'urbanisme, l'aménagement des voiries, la législation et l'authentification des documents, les services d'hygiène et de salubrité, l'éclairage public et l'assistance et appuis aux personnes vulnérables. Les délais d'obtention des services au niveau communal sont :

Pour l'établissement des actes d'état civil et la délivrance des documents d'urbanisme, le délai est de 30 jours, deux jours pour l'éclairage public, un jour pour la légalisation et l'authentification des documents et un délai non précis pour l'aménagement des voiries, l'hygiène et salubrité, l'aménagement des espaces verts et des loisirs et l'appuis aux personnes socialement vulnérables

CHAPITRE IV : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

La réalisation de ScoreCard fait suite à plusieurs programmes et plans de développement mis en œuvre par l'Etat pour lutter contre la pauvreté. Après l'élaboration des Plans Communaux de Développement, l'organisation de cette étude résulte de la volonté du gouvernement du Cameroun à travers les Maires à évaluer le niveau de satisfaction des populations pour l'offre des services sociaux de base. Les résultats obtenus permettront de réorienter les actions d'amélioration des conditions de vie des populations. Ce chapitre restitue les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Guidiguis en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs. Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

VI.1. Description de la population enquêtée

Aucune action de développement ne peut être efficiente si elle ne tient pas compte des caractéristiques de la population sur laquelle elle doit être appliquée. Pour avoir la perception des populations de la Commune Guidiguis sur l'offre des services sociaux de base, il est nécessaire de constituer un échantillon représentatif de personnes qui vont être enquêtées pour leur compte. Connaître les caractéristiques de sa population permet aux décideurs de développer des politiques de développement communales adaptées à leurs besoins.

- **Caractéristiques des répondants par lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage et par groupe d'âge, par sexe et selon leur lieu de résidence**

La population enquêtée est constituée de chefs de ménage et des répondants. Les répondants ici sont considérés en dehors des chefs de ménage, de toute autre personne ayant été enquêté à l'absence ou à l'indisponibilité de ceux-ci. Cette enquête a également pour but de mettre en évidence quelques caractéristiques sociodémographiques. En plus des chefs de ménage qui sont les

principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes ayant des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été enquêtés (tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le Chef de ménage suivant le milieu de résidence

	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Urbaine	69,2	23,1	7,7	,0	,0	,0	100
Rurale	58,2	23,6	12,7	2,1	1,7	1,7	100
Total	**59,1**	**23,6**	**12,3**	**1,9**	**1,6**	**1,6**	**100**

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis2022

D'après le tableau 4.1, il ressort que la plupart des répondants sont chef de ménage que ce soit en milieu urbain ou rural. 69,20% représente les répondants chef de ménage en milieu urbain contre 58,20% en milieu rural. Cet écart peut se comprendre par le fait qu'en milieu urbain les chefs de ménage partent vaquer à leurs occupations, par contre il était facile de trouver les répondants chef de ménage en milieu rural car ces derniers sont occupés par les travaux champêtres. Le reste des répondants se réparti ainsi qu'il suit : 23,60% sont épouses, 12,30% des fils ou filles, 1,90% des pères ou mères, 1,60% ayant d'autres types de relation avec le chef de ménage (frères, sœurs, cousins, cousines, amis-es, etc.), 1,6 également des personnes ayant aucun lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e).

Il est nécessaire de relever et de faire une analyse sur le genre de répondant selon le milieu de résidence Le tableau suivant présente la répartition des enquêtés par âge en fonction du milieu de résidence et du sexe.

Tableau 4.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

	Sexe de l'enquêté								
	Masculin			Féminin			Total		
	Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	,0	5,2	4,8	9,1	3,6	4,0	3,8	4,5	4,4
[20 - 35[	26,7	31,4	31,0	27,3	40,3	39,3	26,9	35,6	34,9
[35 - 50[	33,3	38,6	38,1	27,3	28,1	28	30,8	33,6	33,3
Plus de 50 ans	40	24,8	26,2	36,4	28,1	28,7	38,5	26,4	27,4
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis2022

Le tableau 4.2 ci-dessous présente la répartition des répondants selon l'âge, le sexe et selon que l'on se trouve en zone rurale ou en zone urbaine. Il en ressort que dans la strate urbaine de la commune de Guidiguis 26,70% des répondants de sexe masculin ont un âge compris entre 20-35 ans, 33,30% ont un âge compris entre 35-50 ans et 40% de ces enquêtés ont plus de 50 ans. En outre, contrairement aux répondants de sexe masculin, 9,10% des répondants de sexe féminin ont moins de 20 ans, 27,30% ont un âge compris entre 20 – 35 et 36,40% ont un âge plus de 50 ans. En zone rurale par contre, 38,60% ont un âge compris entre 35-50 chez les enquêtés de sexe masculin et 40,30% chez les enquêtés de sexe féminin. La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. De cette analyse l'on constate pour ce qui est du sexe des répondants que lorsqu'on est en zone rurale, y a autant de femmes que d'homme présent dans les ménages qui jouent le rôle de répondant à tous les niveaux d'âge. Par contre en zone urbaine on constate une fine différence en somme les répondants se recrutent parmi toutes les couches de la société et prend en compte l'âge, le sexe, le milieu de résidence et le statut du répondant sur la conduite du ménage. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à la consommation en eau potable.

IV.2. Secteur de l'hydraulique

La Commune de Guidiguis dispose de plusieurs ressources en eau. Il existe différents ouvrages hydrauliques notamment les puits avec pompe, les puits à ciel ouvert, les puits protégés, les forages, les sources, les rivières, les bornes fontaines et les adductions d'eau potable.

VI.2.1. Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

Le tableau 4.2.1 ci-dessous montrent que le forage avec pompe électrique est la principale source d'approvisionnement en eau en milieu urbain avec 73,10 contrairement à la zone rurale qui a pour principale source d'approvisionnement en eau le puit à ciel ouvert avec 50,70%.

Tableau 4.3: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	*Puits avec PMH*	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec PMH*	*Forage avec pompe électrique*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*	*Auutres*	*Total*
Urbain	15,4	3,8	3,8	3,8	73,1	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	15,4
Rural	34,9	8,6	50,7	23,3	8,6	,0	1,0	1,7	,0	,3	3,8	,0	34,9
Ensemble	**33,3**	**8,2**	**46,9**	**21,7**	**13,8**	**,0**	**,9**	**1,6**	**,0**	**,3**	**3,5**	**,0**	**33,3**

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis2022

Il faut noter qu'en zone urbaine, 73,10% des enquêtés utilisent comme source d'approvisionnement en eau les forages avec pompe électrique et 15,40 utilisent les puits avec pompe à motricité humaine. Il y'a ici la nécessité pour la commune de moderniser le secteur hydraulique.

Pour ce qui est de la zone rurale, 50,70% des points d'eau existant sont les puits à ciel ouvert. Les

puits avec pompes à motricité humaine et forages avec pompes à motricité humaine sont respectivement de l'ordre 34,90%, et 23,30%. Les puits et forages avec pompe électrique représentent chacun 8,6. Il faut noter que 3,80% représente le système d'approvisionnement en eau confiné par des rivières et marre d'eau. Les sources et les marres ont chacun 1,7%. Ainsi, des efforts restent à fournir pour renforcer la gestion des points d'eau pour la fourniture d'une eau de qualité dans la commune de Guidiguis. Ces points d'eau utilisés par les ménages sont soit de sources publiques ou de source privée comme consigner dans le tableau ci-après.

Tableau 4.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique**	**Principale source d'approvisionnement en eau**					
		Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Forage avec pompe électrique*	*Forages avec pompe à motricité humaine*	*Rivière*	*Total*
Urbain	23,1	83,3	,0	,0	16,7	,0	100,0
Rural	61,0	66,9	2,2	1,1	27,5	2,2	100,0
Ensemble	57,9	67,4	2,2	1,1	27,2	2,2	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis2022

Il ressort de ce tableau que 23,10% seulement des ménages en milieu urbain utilisent une source publique d'approvisionnement en eau, en zone rurale par contre, 61% des ménages font recours à une source d'eau publique. Les proportions d'usage des principales sources d'eau restent disparates comme contenues dans le tableau ci-dessus. 83,30% des ménages de la zone urbaine dans la commune de Guidiguis ont pour source principale d'approvisionnement en eau les puits avec pompe à motricité humaine et 16,70% de ces ménages ont pour principale source des forages avec pompe à motricité humaine. La situation des infrastructures hydraulique en milieu urbain est critique. Beaucoup d'efforts restent à fournir. En zone rurale les principaux points publics d'approvisionnement en eau se présentent tels que les puits avec pompe à motricité humaine et les forages avec pompe à motricité humaine sont respectivement utilisés par 69,90% et 27,50% des ménages. Bien plus, 2,20% des ménages de la zone rurale ont pour source principale le forage avec pompe électrique et la rivière comme source d'approvisionnement en eau avec un pourcentage de 2,20 % aussi. Des efforts supplémentaires seraient donc à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable. Il faut aussi présenter l'état de de la disponibilité et de l'accessibilité aux points d'eau existant dans la commune de Guidiguis.

IV.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Dans cette partie du rapport nous analysons l'accès aux points d'eau, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau. Cette présentation sera assortie d'un bref commentaire sur les données des ménages concernant le secteur hydraulique dans la Commune de Guidiguis.

Tableau 4.5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Total
Urbain	11,5	23,1	83,3	,0	,0	16,7
Rural	40,1	45,5	64,7	2,3	,8	32,3
Ensemble	37,7	43,7	65,5	2,2	,7	31,7

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis2022

Il ressort de cette analyse qu'en zone urbaine des ménages ayant été enquêtés, 11,5 % seulement déclarent que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année et 23,10% déclarent que cette eau est accessible tout au long de la journée. Mais en zone rurale par contre 40,10% des ménages estiment que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année ce qui confirme. Aussi 45,50% des ménages confirment l'accessibilité au point d'eau utilisé tout au long de la journée. Il faut noter que la disponibilité et l'accessibilité à la principale source d'approvisionnement correspondent au type de point d'eau précis**.** En zone urbaine, 83,30% des puits avec pompe à motricité humaine sont disponibles et accessibles toute la journée. 16,70% des forages avec pompe à motricité humaine sont disponibles toute la journée. En zone rurale, 4,70 % des puits avec pompe à motricité humaine sont accessibles toute la journée et 32,3 % des forages avec pompe à motricité humaine sont aussi sont disponibles toute la journée. Il faut noter que la disponibilité et l'accessibilité à la principale source d'approvisionnement correspondent au besoin en eau des ménages.

Tableau 4.6 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Urbain	100	24,4	68,9	6,7	100,0
Rurale	26,7	24,4	68,9	6,7	100,0
Total	63,3	24,4	68,9	6,7	100,0

Source: Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Les ménages de la commune de Guidiguis ont des fréquences variées quant à la disponibilité des principaux points d'eau et la correspondance à leur besoin en eau.

En milieu urbain, tous les ménages y vont une seule fois à la principale source d'approvisionnement en eau. Cette proportion prouve que l'eau est disponible et l'on se ravitaille en quantité pour éviter

la saturation de ces points d'eau et en priver d'autres usagers.

En zone rurale par contre 26,70% des ménages déclarent que leurs fréquences correspondent à leur besoin. De ce fait parmi ceux-ci, 24,40% de la proportion précédente y vont une fois par jour, 68,90% fréquentent le point d'eau principal deux fois par jour et 6,70% le font trois fois par jour. Toutefois, il faut tenir compte de l'entretien et de la maintenance de ces points d'approvisionnement.

VI.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Dans cette sous-section nous présentons des acteurs qui s'occupent de la maintenance et de l'entretien des points d'eau dans la commune de Guidiguis. C'est l'état de lieu de la défaillance des points d'eau.

Tableau 4.7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	*Entre une semaine et un mois*	*Entre un mois exclu et trois mois*	*Plus de trois mois*	*Pas encore*	*Total*
Urbain	83,3	20,0	,0	80,0	,0	,0	100,0
Rural	63,5	34,5	46,9	14,2	2,7	1,8	100,0
Ensemble	64,1	33,9	44,9	16,9	2,5	1,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis2022

Dans la commune de Guidiguis, les principaux points d'approvisionnement des ménages ont été en panne au cours des six derniers mois en milieu urbain tout comme en milieu rural. Ainsi, 83,30% des ménages en zone urbaine déclarent que leurs principaux points d'approvisionnement en eau sont tombés en panne au cours des six derniers mois. En milieu rural, 63,50% des ménages l'ont signifié. Il résulte de ce tableau que les principaux points d'approvisionnement en eau ayant été en panne au cours des six derniers mois et ont été réparés tant en milieu rurale qu'en milieu urbain. Ainsi, en milieu rural 34,50% déclarent la réparation en moins d'une semaine. Bien plus, 46,90 déclarent la réparation entre une semaine et un mois, 14,20% parlent d'entre un mois exclus et un trimestre. 2,70% estiment la durée à plus de trois mois et 1,8 % des ménages déclarent que le point d'eau n'est toujours pas réparé. En zone urbaine par contre 20% déclarent que la réparation en moins d'une semaine, 16,90% déclarent que les points d'eau sont réparés entre un mois exclus et un trimestre. Ce qui interpelle encore les différents comités de gestion de ces principaux points d'approvisionnement en eau à multiplier les stratégies de recherche de financement pour la réparation et la gestion durable de ces ouvrages hydrauliques.

Tableau 4.3 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	*Etat*	*Elite*	*Comité de gestion*	*Chef de village / quartier*	*CAMWATER /SNEC/CDE*	*Autres partenaires*
Urbain	,0	,0	,0	50,0	66,7	,0	,0
Rural	2,8	1,1	1,1	46,6	29,2	,0	3,4
Ensemble	2,7	1,1	1,1	46,7	30,4	,0	3,3

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Il résulte de ce tableau qu'en milieu urbain, les principaux points d'approvisionnement en eau ont été remis en service par les chefs de quartiers selon 66,70% des ménages. Ensuite, le COGES l'a aussi fait avec un taux de 50%. Par contre en milieu rurale les principaux points d'approvisionnement en eau ont été remis en service par le comité de gestion du point d'eau 46,60%. Bien plus le chef de village et autres partenaires l'ont aussi fait respectivement de 29,20% et 3,40%. Ce dynamisme est à renforcer par les autres acteurs clés. L'élite s'est aussi souvent intervenu dans la réparation du principal point d'eau 1,1 % des ménages selon qu'on soit en milieu urbain ou rural.

Tableau 4.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	**Commune**	**CAMWATER**	**Communauté**	**Autres**
Urbaine	16,7	,0	,0	83,3	,0
Rurale	39,3	9,6	,0	65,7	10,7
Total	**38,6**	**9,2**	**,0**	**66,3**	**10,3**

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le tableau ci-dessus présente les intervenants dans la gestion de l'entretien et la maintenance des points d'eau. Il ressort de ce tableau qu'en milieu urbaine, la commune ne se préoccupe pas de la maintenance des points d'eau, 88,30% de l'ensemble des ménages ont déclaré que c'est la communauté elle-même qui s'occupe de l'entretien des points d'eau et ceci se manifeste par les collectes de fonds de chaque ménage pour une motivation du COGES qui à son tour intervient 16,70%. En zone rurale par contre, les principaux partenaires dans la gestion, l'entretien et la maintenance durable du principal point d'approvisionnement en eau sont entre autres la communauté elle-même d'abord avec 65,70%, la commune avec 9,60 %, le COGES avec 39,30% et d'autres partenaires à l'instar des ONG, des OSC interviennent aussi selon 10,30%, des ménages enquêtés.

Pour assurer le suivi, la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau dans la commune de Guidiguis, un mécanisme de contribution financière est mis en plan par les diffèrent acteurs.

Tableau 4.4 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribuent financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbain	16,7	260000,0	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0	260000,0	,0
Rural	36,5	60953,8	13,8	10,8	55,4	9,2	24,6	100,0	60953,8	13,8
Ensemble	35,9	63969,7	13,6	12,1	54,5	9,1	24,2	100,0	63969,7	13,6

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le constat qui se dégage est qu'en milieu urbain, 16,70% des ménages contribuent pour le fonctionnement du COGES, à une valeur de 260 000Fcfa par an. La contribution est m et aucun des usagers ne trouvent ce montant élevé. Tous ces usagers de points d'eau payent soit mensuellement soit par jour. En milieu rural par contre 36,50% des ménages contribuent au fonctionnement du COGES. Parmi ceux-ci, 13,80% trouvent que le montant de 60 953fcfa qu'ils payent par an est élevé. La majorité des usagers points d'eau payent la contribution de façon mensuelle et d'autre par trimestre. Le faible taux d'usager qui contribue au fonctionnement du COGES ne pourrait pas faciliter la bonne gestion des ponts d'eau. C'est ce qui pourrait expliquer qu'en milieu urbain les pannes sont prises en charge par les COGES, contrairement aux usagers du milieu rural où les pannes sont prises en charge majoritairement par la communauté car le COGES pourrait ne pas disposer assez de fonds. Il serait intéressant de sensibiliser les usagers sur le bienfondé des contributions.

Il faut noter aussi la caractérisation des points d'eau vis-à-vis des ménages sur l'accessibilité, la distance moyenne à parcourir pour y accéder.

IV.2.4. Caractérisation des points d'eau dans la commune

Une autre étape de l'enquête a été d'évaluer la caractérisation des points d'eau dans la commune de Guidiguis. Cette caractérisation concerne l'accessibilité à la principale source d'approvisionnement, l'appréciation du service rendu et l'appréciation de l'eau de cette source. Ces données sont consignées dans les tableaux 3.11 et 3.12 ci-dessous.

Tableau 4. 5 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	104,8	12,3	18,3	23,3	,0	50,0	50,0	,0	,0
Rural	5666,8	14,5	26,7	18,9	3,4	15,2	57,3	22,5	1,7
Ensemble	5485,5	14,4	26,4	19,0	3,3	16,3	57,1	21,7	1,6

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le tableau 3.11 contient les résultats de l'étude sur l'accessibilité à la principale source d'approvisionnement en eau dans la commune de Guidiguis. Pour la strate de résidence urbaine les ménages parcourent en moyenne 104,8 mètres en 12,3 minutes pour se rendre à la principale source publique d'approvisionnement en eau. Parce que ces ménages trouvent en moyenne 18 personnes à ce point d'eau ils déclarent 23,3 minutes en moyenne pour attendre leurs tours de ravitaillement. Ce parcourt et ces amas de personne à ce point d'eau peuvent être réduites si des points d'eau supplémentaires sont construits dans la commune.

Pour le milieu rural, les ménages parcourent en moyenne 5666,8 mètre en 14,5 minutes pour arriver à leur point principal d'approvisionnement en eau. Pour 26 personnes environ trouvées à ce point d'eau, les ménage ont déclaré attendre pendant 18,9 mn environ pour pouvoir se ravitaillé à leur tour. Ce qui interpelle encore les acteurs de développement local à la vulgarisation des points d'eau pour faciliter d'avantage l'accès à l'eau potable. Tous les ménages n'ont pas le même sens d'appréciation de la qualité du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau.

Tableau 4. 6 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :		
	a une d'odeur	*a un goût*	*à une couleur*
Urbain	100,0	100,0	83,3
Rural	50,6	51,7	53,9
Total	52,2	53,3	54,9

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le tableau 3.12 dessous présente le résultat de l'étude portant appréciation de la qualité de service rendu par la principale source d'approvisionnement en eau. Des avis sont mitigés dans les ménages de la commune de Guidiguis tant bien en milieu urbain que rural.

En strate de résidence urbaine tous les ménages déclarent que la source publique d'approvisionnement en eau a une odeur et a un gout. Les efforts sont donc à fournir dans ce sens pour renforcer la très bonne satisfaction de tous les ménages.

En zone rurale par contre, plus de la moitié des ménages enquêtés déclarent que la source publique d'approvisionnement en eau est de mauvaise qualité. 51,70% viennent renchérir en disant que cette eau a une odeur. Bien plus, 53,9% affirment que cette eau a une couleur et qu'elle est de mauvaise qualité. Il faut donc diagnostiquer les sources d'insatisfaction pour les corriger promptement et offrir le bien être aux ménage de la commune de Guidiguis. Cette insatisfaction est souvent due à la mauvaise qualité de l'eau. Les usagers ont également exprimé leur satisfaction en matière d'approvisionnement en eau dans la commune.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

La satisfaction des populations tient compte de plusieurs aspects ; le besoin exprimé, la satisfaction de ce besoin et le temps mis pour la satisfaction du besoin exprimé. Les raisons de la non satisfaction sont également relevées.

Tableau 4.7 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite
		Au Maire	A l' Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d' eau	Au Chef de village/ quartier	A l' Autorités administratives	Camwater/CDE	A Autre	
Urbain	26,9	85,7	14,3	14,3	,0	14,3	,0	,0	,0	,0
Rural	25,7	45,3	1,3	1,3	29,3	65,3	1,3	,0	2,7	1,3
Ensemble	25,8	48,8	2,4	2,4	26,8	61,0	1,2	,0	2,4	1,2

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'étude en lien avec le besoin exprimé par les ménages de la commune de Guidiguis en matière d'approvisionnement en eau. En zone urbaine 26, 90% des ménages enquêtés ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours de 06 derniers mois. Ces besoins ont été exprimés a des acteurs bien précis. Ainsi 85,70% des ménages ont adressé au maire et 14,30 l'ont fait à un sectoriel, à l'élite et au chef du village. Aussi, 2,2% ont interpellé le garant de l'eau (CAMWATER). En zone rurale par contre 25,50% seulement des ménages enquêtés ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours de 06 derniers mois. 45,30% des ménages ont déposé un plaidoyer pour l'acquisition d'un point d'approvisionnement chez le maire. 65,30 l'on fait au chef du village et 29,30% au COGES. Ce faible taux pourrait s'expliquer par l'insuffisance de moyens des personnes

vers qui ces besoins sont exprimés. Il serait donc logique que ces besoins soient tournés vers la commune qui est l'entité maitresse en matière d'approvisionnement en eau aux communautés.

Tableau 4. 8 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	**Total**
Urbain	1,30	25	75	0	100
Rural	1,30	25	75	0	100
Ensemble	1,30	25	75	0	100

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Aussi, le tableau ci-dessus relève que le temps moyen pour répondre aux différents besoins exprimait été d'environ 1,3 mois. Selon les ménages, 25% de celles-ci déclarent que le temps a été de moins d'un mois, et les 75%ont plutôt affirmés que la satisfaction de leur besoin exprimé a pris entre un mois et trois mois. Ce pendant certains usagers ont affirmés n'être pas satisfait des services rendus par leur principale source d'eau. Les raisons de la non satisfaction sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4.9 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Urbain	100,0	34,6	19,2	88,5	,0	,0	,0	,0
Rural	89,7	38,2	36,6	67,2	24,0	4,6	6,5	,4
Ensemble	90,6	37,8	35,1	69,1	21,9	4,2	5,9	,3

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le tableau ci-dessous présent l'état de non satisfaction des ménages enquêtés au sein de la commune de Guidiguis.il ressort de ce tableau que tous les ménages enquêtés en zone urbaine sont insatisfaits de l'approvisionnement en eau potable et qu'en zone 89,70% le sont aussi. L'insatisfaction des ménages s'explique par plusieurs raisons et ceux selon la strate de résidence. Il ressort que :

- 88.50% des ménages en zone urbaine et 67,20% des ménages en zone rurale se plaignent de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau potable ;

- 34,60% en zone urbaine et 38,20% en zone rurale des ménages se plaignent de l'éloignement du point d'eau de leur ménage ;

- 19,20% des ménages en zone urbaine et 36,60% % en zone rurale respectivement se plaignent de mauvaise qualité d'eau (odeur, couleur et goût) ;

- 0% des ménages en zone urbaine et 24 % en zone rurale respectivement décrient la mauvaise gestion du point d'eau ;

- 0% des ménages en zone urbaine et 4.60% des ménage en zone rurale dénoncent plutôt le défaut ou la lenteur de maintenance en cas de panne ;

- 0% des ménages en zone urbaine et 6,50% des ménage en zone rurale estime que coût de l'approvisionnement en eau est élevé.

Toutefois, des ménages ont proposé des types d'action à mener pour réduire ces facteurs d'insatisfactions.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Les populations pour ont cependant pris les choses en mains en adressant des engagements pour faciliter l'accès à l'eau dans la commune. Ces actions sont de divers ordres.

Tableau 4. 10 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendu sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité qui impactent la qualité de l' eau	
Urbain	96,2	7,7	,0	,0	11,5	,0	,0	,0	3,8	,0	3,8
Rural	74,0	32,5	14,7	8,6	18,5	4,8	2,1	2,4	4,1	7,2	,7
Ensemble	75,8	30,5	13,5	7,9	17,9	4,4	1,9	2,2	4,1	6,6	,9

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

En vue de l'amélioration du service rendu en eau potable, les populations de Guidiguis ont envisagé s'engager dans des actions divers tant en zone urbaine que rurale. Nous avons entre autres:

- La contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire (96,20% et 74%)
- Donation du site de construction d'un point d'eau (7,70% et 32,50%)
- Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.) (0% et 14,70%)
- Redynamisation/mise en place du COGES (0% et 8,60%)
- Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau (11,50% et 18,50%)
- Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES (0 % et 4,80%)
- Suivi de la production du compte-rendu sur la gestion du point d'eau par le COGES (0% et 2,10%)
- Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau (0% et 2,40%)
- Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité (3,8% et 4,10%)
- Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau (0% et 7,20%).

IV.3 Services de santé

IV.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

La mise en œuvre du contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de santé vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les Formations Sanitaires (FOSA) présentent dans la Commune. Il s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de la santé. Le service de santé dans la Commune de Guidiguis est principalement assuré par les formations sanitaires publiques.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

La carte sanitaire de la Commune de Guidiguis présente plusieurs types de formations sanitaires. Le tableau 3.17 présente la répartition en pourcentage des ménages selon le type formation sanitaire le plus fréquemment utilise pour la prise en charge.

Tableau 4. 11 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge**			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	100,0	,0	,0	100,0
Rural	95,2	4,5	,3	100,0
Ensemble	95,6	4,1	,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le tableau 3.17 ci-dessous présente la situation des ménages en lien avec le type de formation sanitaire le plus fréquenté pour la prise en charge en zone urbaine et rurale. Tous les ménages de la strate urbaine de Guidiguis déclarent se rendre fréquemment dans les formations sanitaires publiques. Par contre, les avis sont mitigés en zone rurale car 95,20% des ménages fréquentent plus la formation sanitaire publique, 4,50% vont vers une formation privée laïc et 0,3% fréquentent les formations confessionnelles. Les raisons de choix des formations sanitaires privées confessionnelles et laïc sont diverses.

Tableau 4. 12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	85,7	0	15,0	28,6	80,0	80,0	0
Rural	15,0	0	15,0	56,0	15,2	22,3	0
Ensemble	50,35	0	15	42,3	47,6	51,15	0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

D'après le tableau diverses raisons expliquent l'orientation des ménages de Guidiguis vers des formations sanitaires privées. C'est pourquoi c'est pourquoi 85,70% des ménages de la strate urbaine font allusion à la proximité de la Fosa. 80% des ménages se prononcent en faveur la disponibilité des médicaments et du personnel, 28,6% pour la qualité des soins. En milieu rural par contre, 56% des ménages enquêtés font référence à la qualité de soins et 22,30% se prononcent en faveur la à disponibilité des médicaments et 15 pour ce qui est de l'accueil et la disponibilité du personnel. Toutefois, compte tenu de la faible couverture de la commune par les formations privées, les ménages se rendent dans les formations sanitaires publiques.

Tableau 4. 13 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier				
	CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Hôpital de régional	Total
Urbain	23,1	3,8	73,1	,0	100,0
Rural	72,8	9,7	17,2	,4	100,0
Total	68,5	9,2	22,0	,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Les ménages de Guidiguis fréquentent les formations sanitaires publiques pour se faire soigner. Ainsi, d'après le tableau 3.19 en zone urbaine 73,10% des ménages vont dans à l'hôpital de district qui est la seule de référence dans la commune, 23,10% vont dans les CSI/CS qui y existent. En zone rurale, près de 72,80 des ménages fréquentent principalement les CSI/CS et 17,20% des ménages ont déclaré aller à l'hôpital de district de la commune de Guidiguis.

Tableau 4. 14 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	42,3	57,7	100,0	3127,6	714,7
Rural	70,3	29,7	100,0	11249,2	868,8
Ensemble	67,9	32,1	100,0	10556,8	855,7

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

D'après les résultats, 42,30% des ménages de la strate urbaine déclarent que la principale formation sanitaire publique fréquentée est à proximité d'elles contre 57,70% qui l'ont trouvé éloignée. En zone rurale, 70,30% des ménages enquêtés l'ont trouvé proche d'elles contre 29,70% qui déclarent que la formation sanitaire est éloignée. Les avis sur la distance moyenne et le temps mis pour y accéder sont aussi diverses. Ainsi les ménages enquêtés ont des avis mitigés quant à la distance d'un ménage par rapport à la principale formation sanitaire fréquentée et le temps mis pour l'atteindre. Les ménages du milieu urbain parcourent en moyenne 3127,6 mètres pour atteindre cette formation sanitaire ce en 714,7 mn environs. Ceux de la strate rurale par contre parcourent 11249,2 mètres en 868,8 minutes environs pour se rendre dans la principale formation sanitaire publique qu'ils fréquentent. Quoi que cette distance soit courte ou longue, ces ménages sont souvent confrontés à l'insuffisance voire l'inexistence du petit matériel utilisé.

IV.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Tableau 4. 15 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Autres*
Urbain	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	96,2	96,2	96,2	96,2	,0
Rural	91,0	94,3	94,3	78,1	50,9	45,5	30,8	39,8	41,6	,4
Ensemble	91,8	94,8	94,8	80,0	55,1	49,8	36,4	44,6	46,2	,3

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

D'après le tableau ci-dessous, en milieu urbain, tous les ménages, pour la dernière fois qu'ils se sont rendus à la principale formation sanitaire publique ont trouvé disponible le petit matériel à l'instar des ciseaux, des seringues, l'alcool, le coton, la Bétadine, à l'exception des thermomètres, des tensiomètres et des gants qui manquaient des fois.

En milieu rural par contre les avis sont partagés. Plus 3/4 des ménages ont trouvé le petit matériel

présent lors de leur dernière visite dans cette formation sanitaire. Quant aux soins d'aucuns trouvent que les frais sont au-delà de leur revenu.

IV.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 4. 16 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	980,8	84,6	15,4	7,7	76,9	15,4	100,0
Rural	735,3	25,8	19,0	16,1	76,7	7,2	100,0
Ensemble	**756,2**	**30,8**	**18,7**	**15,4**	**76,7**	**7,9**	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Les ménages de Guidiguis une fois rendu dans la principale formation publique fréquentée pour l'obtention des soins payent en moyenne 980 FCFA en zone urbaine et 735 FCFA en zone rurale pour la consultation ordinaire. 84,60 des ménages trouvent que ces coûts ordinaires moyens sont élevés. Outre ces montants payez pour la plupart de temps à la caisse ou en pharmacie, 15,40% des ménages de la même zone déclarent que d'autres frais supplémentaires obligatoires sont exigés lors de la consultation. En zone rurale par contre des ménages enquêtés payent en moyen 735Fcfa. 25,80 des ménages trouvent que ces coûts ordinaires moyens sont élevés et 19 % des ménages de la même zone déclarent que d'autres frais supplémentaires obligatoires sont exigés lors de la consultation. Il s'agira ici pour le sectoriel de la santé de sensibiliser le son personnel pour éviter à l'avenir cette mauvaise foi. C'est d'ailleurs pour cette raison que les usagers apprécient chacun à sa juste valeur le service rendu par les formations sanitaires.

Pour le jugement de l'accueil dans les principales formations sanitaires publiques dans la commune de Guidiguis, 7,7% des ménages enquêtés le trouve bon en zone urbaine contre 16,10% en milieu rural. 76,90 des ménages en milieu urbain trouvent cet accueil passable, pareille en milieu rurale. Ce pendant 15,40% des ménages en milieu urbain estiment que cet accueil est mauvais et 7,20% en zone rurale. La fourniture de ces formations sanitaires en médicament pour résoudre les problèmes des ménages n'est pas en marge de cette évaluation.

IV.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Tableau 3. 17 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	84,6	76,9
Rural	34,8	62,7
Ensemble	**39,0**	**63,9**

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Dans le tableau 3.23, 84,6% des ménages enquêtés en zone urbaine déclarent la disponibilité fréquente des médicaments sollicités après consultation. Et ainsi, 76,90 de ces ménages affirment trouver une solution à leur problème dans cette principale formation sanitaire.

En zone rurale, 34,80% des ménages trouvent disponible les médicaments mais 62,70% reconnaissent que leur problème est résolu dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Ce qui donne à constater un faible ravitaillement des pharmacies en zone rurale. Cet aspect en plus d'autres facteurs concourent à la non satisfaction des ménages à Guidiguis.

Tableau 4. 18 : Non satisfaction des services rendu dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l' accès aux soins de santé	Autres
Urbain	3,8	100,0	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	100,0	,0
Rural	13,6	78,9	23,7	10,5	13,2	2,6	68,4	18,4	57,9	18,4	5,3
Ensemble	12,8	79,5	25,6	10,3	12,8	2,6	66,7	17,9	59,0	20,5	5,1

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Il ressort de ce tableau que 3,80 % des ménages enquêtés en milieu urbain affirment qu'ils n'ont pas été satisfaits et 13,60 % des ménages en milieu rurale déclarent qu'ils n'ont pas été satisfaits lors de leur fréquentation dans la principale formation sanitaire. Il serait judicieux de relever les facteurs qui concourent à la non satisfaction des ménages enquêtés. En outre plusieurs facteurs d'appréciation permettent de déterminer l'insatisfaction des ménages quant aux services rendus par la principale formation sanitaire fréquentée tant en milieu urbain qu'en milieu rural. 100% des ménages de Guidiguis déclarent que le premier facteur d'insatisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire est l'éloignement de celle-ci. Le deuxième facteur selon les ménages concerne l'insuffisance des équipements dans les formations sanitaires. Les troisièmes facteurs sont la mauvaise qualité des services offerts et le cout élevé des prestations au niveau des formations sanitaires. Le monnayage des soins la mauvaise qualité des services offerts, l'absentéisme du

personnel, la mauvaise qualification du personnel ne sont pas en reste mais ces facteurs ne pas sont trop perceptibles dans la communauté. En milieu rural en particulier l'insuffisance des médicaments dans les pharmacies des formations sanitaires est un facteur crucial dans la non satisfaction des patients. Ce qui interpelle les COSA des formations sanitaires en milieu rural à y jeter un coup d'œil sur l'approvisionnement des pharmacies en médicaments.

IV.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Tableau 4. 19 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations	Plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour l' extension et l' équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour la réhabilitation et l' équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l' infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l' affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	19,2	3,8	3,8	,0	26,9	50,0	34,6	,0	,0	,0	,0	,0	30,8	0
Rural	28,3	41,9	25,8	14,3	20,1	15,4	22,9	1,1	1,8	,7	,4	,0	8,2	0
Ensemble	27,5	38,7	23,9	13,1	20,7	18,4	23,9	1,0	1,6	,7	,3	,0	10,2	**0**

Source : Enquête CCAP2, Touloum 2022

Dans le tableau 3.25, relative aux actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé, plusieurs actions sont entreprises.

- Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles selon 19,20% de ménages en zone urbaine et 28,30% en zone rurale ;
- Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires selon 3,80% des ménages en zone urbaine et 41,90% en zone rurale ;
- Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires pour 3,80% des ménages en milieu urbain et 25,80% en zone rurale ;
- Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires selon 0% des ménages en zone urbaine et 14,30% en zone rurale ;
- L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements selon 26,90% des ménages en strate urbaine et 20,10% dans la strate rurale ;

- L’accueil et la prise en charge des patients selon 50% des ménages en zone urbaine et 14,40% en milieu rural ;
- La maintenance et entretien de l’infrastructure hospitalière pour 34,60% des ménages en zone urbaine et 1,1% en zone rurale ;
- Plaidoyer pour l’affectation du personnel selon 0% des ménages en zone urbaine et 1,10% en zone rurale ;
- Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical pour 0% des ménages en zone urbaine et 1,80% en zone rurale ;
- Subvention de la COSA selon 0% en zone urbaine et 0,7% en zone rurale ;
- Le Développement de partenariats publics-privés selon 0% des ménages en zone urbaine et 0,4% en zone rurale ;
- La négociation des jumelages et intercommunalités 0%.

L’extension de cette étude s’est aussi faite dans les services de l’éducation des enseignements de base et celui des enseignements secondaires dans la commune de Guidiguis.

IV.4 Services de l'éducation

Dans la commune de Guidiguis, il existe plusieurs ordres d'enseignement dans le cycle maternel, primaire, secondaire et professionnel. Les deux strates de résidence dont celle urbaine et rurale connaissent une répartition mitigée quant à la scolarisation des enfants issus des ménages de ladite commune.

IV.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

La Commune de Guidiguis est couverte par tous les cycles d'enseignement. Dans l'enseignement secondaire, on retrouve quatre (04) lycées d'enseignement général, deux (02) Collèges d'Enseignement Secondaire (CES) et un (01) Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC). En outre, dans l'éducation de base on a des écoles maternelles et des écoles primaires.

Tableau 4. 20 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Pourcentage des enfants dans les ménages selon	Cycle d'enseignement																	
		Maternel		**Primaire**				**Secondaire 1er cycle**		**Secondaire 2ème cycle**		**Formation professionnelle**		**Autres**		**Total**			
	le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	Public	Total	Public	Privé laic	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Privé laic	Privé Confessionnel	Total
Urbain	50,0	100,0	100,0	100,0	,0	,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	,0	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	100,0
Rural	72,9	100,0	100,0	98,3	1,0	,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	98,9	,7	,4	100,0
Ensemble	72,1	100,0	100,0	98,3	1,0	,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	98,9	,6	,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

L'analyse du tableau 3.26 relève le pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence.50% seulement des enfants dans les ménages enquêtés en milieu rural fréquentent les établissements et cela dans tous les cycles et par contre en milieu urbain 72,90% y vont.

Les ménages enquêtés de Guidiguis envoient aussi bien leurs enfants dans l'ordre de l'enseignement public, privé laïc et privée confessionnelle. Ainsi, tous les élèves du cycle maternel sont inscrits dans des écoles publiques que ce soit en milieu urbain qu'en milieu rural. En plus, en zone urbaine, tous les ménages déclarent envoyer leurs enfants à l'école primaire publique. Dans la strate rurale par contre 98,70% des ménages enquêtés ont une préférence pour le primaire public. Pour ce qui est des enseignements secondaires, tous les ménages enquêtés déclarent envoyer leurs enfants dans les établissements d'enseignements secondaires publics. Plusieurs facteurs orientent les choix dans ces établissements que ce soit dans le milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 4. 21 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	**Raisons de préférence du privé au public**		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	80,0	,0	100,0
Rural	80,0	,0	100,0
Ensemble	80,0	,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le constat qui en découle du tableau montre que les ménages enquêtés dans la commune de Guidiguis ont une préférence du privé au public par la qualité de l'éducation dispensée dans l'enseignement privé. Les raisons qui expliquent ce choix sont divers et variées. Tous les ménages (en zone urbaine et rurale) ayant un penchant pour le secteur éducatif privé donne raison à la qualité de l'éducation est de bonne qualité. Bien plus, 80% des ménages enquêtés du milieu urbain et urbain donnent l'éloignement et coût comme autre raisons de cette préférence. En outre, malgré cette préférence, il existe à proximité du milieu de résidence de certains ménages un établissement scolaire public.

Tableau 4. 22 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	38,5	19,5	21,1	80,6	19,4	100,0
Primaire	42,3	51,0	50,3	83,1	16,9	100,0
Secondaire	38,5	37,3	37,4	73,9	26,1	100,0
Formation professionnelle	3,8	3,1	3,1	20,0	80,0	100,0
Total	**30,8**	**27,7**	**28,0**	**77,8**	**22,2**	**100,0**

Source: Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le tableau ci-dessus montre que 38,50% des ménages enquêtés en zone urbaine déclarent l'existence d'un établissement d'ordre maternel et 19,50% en milieu rural le déclarent aussi. Pour ce qui est du primaire, 42,30% de ménages en milieu urbain déclarent la disponibilité d'un établissement primaire et 51, % en milieu rurale le confirment également. 38,50% des ménages en milieu urbain confirment l'existence d'un établissement d'enseignement secondaire et 37,30% des ménages en milieu rural le confirment également. Concernant l'existence de la formation professionnelle, il faut noter que 3,80% des ménages déclarent la disponibilité en zone urbaine et 3,1% en milieu rural le déclarent aussi.

Il faut noter que 80,60% des ménages enquêtés affirment que ces établissements maternels disponibles sont à proximité d'eux par contre, 19,40% des ménages déclarent que ces établissements sont éloignés d'eux. 83,1% des ménages déclarent que ces établissements d'enseignement public aussi à proximité d'eux et 16,90% des ménages affirment que déclarent que ces établissements sont éloignés d'eux. Par ce qui est de la formation professionnelle 20% seulement des ménages affirment que ces établissements disponibles sont à proximité d'eux par contre, 80% des ménages déclarent que ces établissements sont éloignés d'eux.

Il faut renforcer et redynamiser ces établissements scolaires publics pour fournir une éducation compétitive aux populations de Guidiguis. Pour cela il faut les rendre accessible à toutes et à tous.

IV.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 4. 23 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				Total	
	Urbain		*Rural*			
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	,8	,4	70,6	,8	64,9	,8
Primaire	236,2	140,6	1640,1	752,9	1525,3	702,8
Secondaire	307,7	139,4	817,3	9,7	775,6	20,3
Formation professionnelle	,0	,0	154,1	,4	141,5	,4
Total	136,2	70,1	670,5	190,9	626,8	181,1

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

En milieu urbain, les ménages parcourent respectivement 8 mètres, 236,20 mètres, 307,70 mètres et 0 mètres en moyenne et ce en respectivement 4 minutes, 140 minutes et 139 minutes et 0 minute à pieds pour se rendre dans les établissements que sont la maternelle, le primaire, le secondaire et la formation professionnelle.

En milieu rurale par contre ces parcourent respectivement 70,60 mètres, 1640,10 mètres, 817,3 mètres et 154,10 mètres en moyenne et ce en respectivement 8 minutes, 752 minutes 9 minutes et 4 minute à pieds pour se rendre dans les établissements que sont la maternelle, le primaire, le secondaire et la formation professionnelle. Ces établissements sont caractérisés dans la section suivante.

IV.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Cette partie présente les différentes caractéristiques de l'environnement scolaire d'une part, le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle et la Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions et la raison de non-participation aux réunions de de l'APEE selon le milieu de résidence.

Tableau 4. 24 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Ensemble			
		A un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	3,8	3,8	3,8	,0	3,4	3,4	2,7	1,0	3,5	3,5	2,8	,9
	Primaire	19,2	19,2	15,4	,0	40,1	36,0	24,3	9,6	38,4	34,6	23,6	8,8
	Secondaire	7,7	7,7	7,7	,0	23,6	25,0	23,6	,0	22,3	23,6	22,3	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,3	,3	,0	,0	,3	,3	,0
	Ensemble	**7,7**	**7,7**	**6,7**	**,0**	**16,8**	**16,2**	**12,8**	**2,7**	**16,0**	**15,5**	**12,3**	**2,4**

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Dans la commune de Guidiguis, les ménages fréquentent les établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel qui ont chacune des caractéristiques variées qu'on soit en milieu urbain ou en milieu rural. En milieu urbain 3,80% des ménages affirment que l'école maternelle fréquentée est à cycle complet, a une salle de classe par niveau, a des bancs disponibles pour faire asseoir tous les élèves. Bien plus, 19,20% des ménages enquêtés déclarent que les établissements d'enseignement primaire disponible sont à cycle complets, et ont au moins une salle de classe par niveau. 15,40% de ces enquêtés ont des bancs disponibles pour faire asseoir tous les élèves. Aussi aucun ménage ne déclare la distribution des livres scolaire.

En milieu rural par contre 3,40% des ménages enquêtés affirment que l'école maternelle fréquenté est à cycle complet, a une salle de classe par niveau, 2,70% affirment que les bancs sont disponibles pour faire asseoir tous les élèves. Au total, 40,10% de ces ménages enquêtés déclarent que les cycles d'enseignement primaire et secondaire disponible sont à cycle complets, 36% ont au moins une salle de classe par niveau et 24,30% ont des bancs disponibles pour faire asseoir tous les élèves. Aussi 9,60% ménages enquêtés déclarent la distribution des livres scolaire. Pour ce qui est de la formation professionnelle, aucune donnée n'est indiquée. Il est recommandé de doter les écoles des équipements.

Tableau 4. 25 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	40,9	81,8	18,2	,0	100,0
Primaire	55,2	46,0	43,1	10,9	100,0
Secondaire	329,0	63,4	29,3	7,3	100,0
Formation professionnelle	50,0	,0	100,0	,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Selon les résultats de l'étude faite dans la commune de Guidiguis, le nombre moyen d'élèves par salle à l'école maternelle est de 50. Ils sont de 55 élèves à l'école primaire, 329 au secondaire et 50 dans les établissements de formation professionnelle.

Dans la commune de Guidiguis, 81,80% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants dans les établissements d'enseignements maternels, 46% au primaires, 63,40% au secondaires et 0% de formation professionnel sont réguliers. L'irrégularité de ces derniers quoiqu'étant moins infine doit être réajuster pour la couverture des programmes scolaires dans les délais. Les parents d'élèves se sont organisés au tour d'une association pour renforcer le système éducatif dans la commune de Guidiguis. L'APEE dans les établissements scolaires dans la commune de Guidiguis s'est fixé des principes et des objectifs. Malheureusement certains ménages ne respectent guère ces derniers. Plusieurs raisons expliquent selon eux leurs absences aux réunions. Ces proportions sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 4. 26 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence/Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Urbain Rural Total	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d' information et non d' échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	,6	,0	,0	,0	,0	100,0
Primaire	5,0	,0	43,8	6,3	,0	50,0
Secondaire	4,4	7,1	35,7	14,3	,0	42,9
Total	,0	3,1	37,5	9,4	,0	50,0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Selon les résultats consignés dans le tableau 3.32, notons que 6 % des enfants des ménages enquêtés à la maternelle, 5,0% dans le cycle primaire et 4,40% dans le cycle secondaire ne participent pas aux réunions d'APEE. C'est un manquement grave à la parole des parents donnée pour soutenir le gouvernement camerounais dans la compétitivité scolaire. Toutefois, ces ménages tiennent une raison pour justifier cette absence. Les raisons de l'absence des ménages aux différentes réunions de l'APEE sont de plusieurs ordres dans les établissements fréquentés. Pour ce qui est établissements maternels tous les enfants des ménages enquêtés donnent des raisons autres que celles édictées ci-dessus. Par contre dans les établissements primaires et secondaires, les raisons sont le non-respect des horaires des rencontres, la durée des rencontres, et l'aspect informatif et d'échange des réunions. Aussi, les comptes font objet d'une gestion non efficiente et décourage certains ménages de la commune. Il existe aussi d'autres raisons pour expliquent cette absence.

De ce qui précède, il est très important de redynamiser le bureau de l'APEE et impliqué de façon raisonnable tous les ménages de la commune de Guidiguis. Ces raisons poussent même souvent d'autres ménages à se décourager et retirent leurs enfants du circuit éducatif. Il est tout de même aussi important de faire une analyse des coûts et celle de la gestion d'ouvrage de l'école pour compléter ces raisons sus-évoquées.

IV.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Le coût de la scolarité dans les cycles d'enseignement de Guidiguis dépend de la situation de chaque établissement. La synthèse des coûts moyens sont les suivants :

Tableau 4. 27 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	**Dépense moyenne (FCFA)**			**Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé**			**Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation**
	Inscription	APEE	**Total**	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	3636,4	4090,9	818,2	36,4	63,6	,0	,6
Primaire	656,2	1212,4	353,3	24,8	73,7	1,5	5,0
Secondaire	6758,5	10418,9	1615,9	47,6	52,4	,0	4,1
Formation professionnelle	15000,0	50000,0	,0	,0	100,0	,0	,0
Ensemble	**3026,4**	**4828,8**	**822,1**	**33,3**	**65,8**	**,9**	**2,4**

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Les résultats de l'enquête montrent dans le tableau 3.33 que le coût moyen des frais d'inscriptions s'élève respectivement à 3 636 FCFA à l'école maternelle, à 656 FCFA au primaire. Il s'élève à 6 760 FCFA dans le cycle secondaire et 15 000 FCFA dans les établissements de formation professionnelle de Guidiguis.

Pour ce qui est des frais d'APEE qui permettent de prendre en compte le salaire du personnel vacataire et d'autres aspects liés aux infrastructures scolaires, il s'élève respectivement en moyenne à 4 090 FCFA à l'école maternelle, à 1 1212 FCFA à l'école primaire, 10 420 FCFA au secondaire et va atteindre 50 000 FCFA dans l'enseignement professionnel dans la commune de Guidiguis. Les autres frais (informatiques, photocopies etc.), réclamés sont respectivement de 820 FCFA à l'école maternelle, 355 FCFA à l'école primaire, 1 615 FCFA au secondaire et 0 FCFA dans l'enseignement professionnel en moyenne. Pour certains ménages, les avis restent partagés par rapport à l'appréciation des différents frais. 63,60% des ménages enquêtés trouvent raisonnable les différents coûts scolaires dans les différentes strates de résidence. Toutefois des efforts de sensibilisation s'imposent pour respectivement 36,40% des ménages dans le cycle maternel ; 28,80% des ménages dans le cycle primaire ; 47,60 des ménages pour l'enseignement secondaire et 0% pour la formation professionnelle. En somme, tous les enquêtés affirment que les frais exigibles dans les établissements de formation professionnelles sont raisonnables. Il faut noter qu'en plus du salaire du personnel vacataire, ces frais servent pour la plupart à la gestion des ouvrages scolaires.

Tableau 4. 28 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	**Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :**					
	APEE	*Maire*	*Organisation du village*	*MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP*	*Elites*	*Autres*
Maternel	2,2	1,6	1,3	,0	,6	,3
Primaire	38,1	11,3	10,7	1,3	1,3	,9
Secondaire	24,2	8,8	6,0	2,5	2,2	,9
Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,3
Ensemble	16,1	5,4	4,5	,9	1,0	,6

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis a 2022

Le tableau ci-dessus récapitule la proportion des ménages ayant déclarés que les ouvrages endommagés dans ces établissements ont été réfectionnés par l'un des acteurs. Il faut noter que 38,10% des ménages enquêtés déclarent que l'APEE réfectionne les ouvrages endommagés dans à les écoles primaires de la commune de Guidiguis. 11,30% de ces ménages déclarent que le Maire intervient aussi dans la réparation de ces ouvrages lorsque ces derniers sont défectueux. Bien plus les organisations du village ne sont pas du reste, 10,70% des ménages affirment que ces

organisations interviennent en cas de pannes. D'autres acteurs sont aussi impliqués à l'instar du Maire qui intervient à 1,60% dans les établissements maternels, Les organsinions villageoises ; l'élite les services déconcentrés concernés ne sont pas en reste malgré le faible taux intervention. Outre tous ces efforts consentis par les acteurs, certains ménages ne sont toujours pas satisfaits.

IV.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Les services de l'éducation sur un plan général ont été appréciés de diverse façon par les populations de la commune. Les données recensées sont consignées dans le tableau suivant. Les différents critères de la non satisfaction des ménages ont été entrés autres l'éloignement de l'établissement, l'insuffisance de salles de classe, l'insuffisance d'équipements, l'insuffisance des écoles, l'assiduité du Personnel, la ponctualité du personnel pour ne citer que ces quelques critères.

Tableau 4. 29 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l' établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d' équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	1,3	25,0	,0	75,0	,0	,0	,0	25,0	25,0	,0	50,0	,0
Primaire	10,7	55,9	50,0	67,6	29,4	,0	2,9	17,6	26,5	5,9	5,9	2,9
Secondaire	4,7	66,7	33,3	93,3	46,7	,0	13,3	13,3	13,3	13,3	26,7	,0
Ensemble	4,2	56,6	41,5	75,5	32,1	,0	5,7	17,0	22,6	7,5	15,1	1,9

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le tableau ci-dessus présente la proportion des ménages enquétés insatisfaits par le service de l'éducation dans la commune de Guidiguis. 4,20% des ménages déclarent être insatisfait dans l'enseignement secondaire public. Dans la même lancée, 10,70% des ménages déclarent être insatisfait au niveau du cycle primaire et 1,30% au niveau des établissements maternels.

1- Eloignement de l'établissement qui représente un taux de 56,60% des ménages de la commune ;

2- Insuffisance de salles de classe qui représente un taux pour 41,50% des ménages de la commune ;

3- Insuffisance d'équipements qui représente un taux 75,50% des ménages de la commune ;

4- Insuffisance des écoles qui représente un taux 32,10% des ménages de la commune ;

5- Assiduité des enseignants qui représente un taux 0% des ménages de la commune

6- Ponctualité des enseignants qui représente un taux 5,70% des ménages de la commune

7- Qualité des enseignements qui représente un taux 17% des ménages de la commune

8- Absence de distribution de manuels scolaires qui représente un taux 22,40% des ménages de la commune ;

9- Mauvais résultats qui représentent un taux 15,10% des ménages de la commune ;

10- Coûts élevés de la scolarité qui représente un taux pour 15,10% des ménages de la commune.

De toutes ses raison d'insatisfaction, les ménages s'engagent de commun accord à renforcer le secteur éducatif pour le rendre pour accessible et plus compétitif.

IV.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Les actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration du service de l'éducation sont regroupées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. 30 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d' excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l' autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l' affection du personnel	Autres
Maternel	1,3	2,8	1,6	,3	,0	,0	,3
Primaire	15,1	23,3	23,3	5,7	6,6	6,6	,9
Secondaire	7,2	13,5	15,1	4,1	,9	2,8	1,3
Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,3
Ensemble	**5,9**	**9,9**	**10,0**	**2,5**	**1,9**	**2,4**	**,7**

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le tableau 3.36 présente le résumé des actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration du service de l'éducation dans la commune de Guidiguis. 10% et 9,90% des ménages respectivement s'engagent à faire un Suivi rapproché des relations parents/enseignants et à sensibiliser les enseignants sur la conscience citoyenne/professionnelle. De même, 5,90 des ménages s'engagent à octroyer une prime d'excellence respectivement aux apprenants du primaire et du secondaire. Les actions telles la restauration de l'autorité des enseignants et le Plaidoyer pour l'affectation du personnel ne sont pas en reste même si ces actions ne sont pas trop perceptibles.

Tableau 4. 31 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l' école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l' APEE	Diffusion des compte-rendu de la gestion de l' APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	3,5	,9	1,9	,3	,3	,3	,6	,3	,6	,0
Primaire	36,8	7,5	15,1	9,7	7,2	1,9	3,5	2,5	4,1	,3
Secondaire	22,0	4,1	10,7	8,5	5,0	1,6	2,8	3,1	,9	,0
Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,3	,0	,0
Ensemble	15,6	3,1	6,9	4,6	3,1	,9	1,7	1,6	1,4	,1

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Plusieurs ménages de Guidiguis affirment pouvoir s'engager au niveau communautaire pour l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation. Ainsi, 15,60% des ménages comptent participer aux activités de l'école, 6,90 % optent pour donner dénoncer les enseignants indélicats, 4,60 % décident de renforcer les relations entre parents/enseignants enfin 3,10% optent pour l'octroi de prime aux meilleurs enseignants. Si toutes ces activités sont respectées à la lettre, se sera un plus pour le secteur éducatif dans la commune de Guidiguis.

IV.5 Fourniture des services communaux

L'institution communale rend de nombreux services à la population. L'on peut citer entre autre l'établissement des actes de naissance, des actes des décès, des actes de mariage, la certification des documents, des plans de localisation, etc.

IV.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

La commune de Guidiguis comme toutes les autres communes offrent des services à ses populations. Les services disponibles sont entre autres l'établissement des actes de naissance, l'authentification et la légation des documents etc. dans cette partie, nous allons voir l'appréciation de ces services par les bénéficiaires qui sont les ménages.

Tableau 4. 32 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
			En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Acte de naissance	9,7	7,5	22,6	6,5	9,7	12,9	22,6	22,6	3,2	100,0
Acte de décès	,6	,6	,0	50,0	,0	50,0	,0	,0	,0	100,0
Acte de mariage	1,6	1,6	,0	40,0	20,0	,0	40,0	,0	,0	100,0
Légalisation des documents officiels	4,1	3,1	7,7	15,4	61,5	,0	15,4	,0	,0	100,0
Hygiène et salubrité	,3	,3	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
Eclairage public	,3	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	100,0
Authentification des documents	,9	,9	,0	,0	66,7	,0	,0	33,3	,0	100,0
Informations	1,9	1,3	16,7	16,7	50,0	,0	16,7	,0	,0	100,0
Autres	1,3	1,3	,0	,0	25,0	25,0	25,0	25,0	,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Le tableau 3.38 ci-dessus montre que les services dans l'institution communale les plus sollicités au cours des douze derniers mois sont l'établissement des actes de naissance 9.70%, la légalisation du document 4,10% d'après les ménages enquêtés. Par contre la proportion de ceux qui ont sollicité des actes de mariage est de 1.60%. S'agissant de l'accueil réservé aux ménages ayant sollicités ces services, il est 7,5% pour l'établissement des actes de naissance, 3,10% pour la légalisation des documents officiels. L'insatisfaction des ménages passe selon eux par cette lenteur constatée dans l'acquisition de ces services, 22,60% des ménages enquêtés affirment avoir obtenus des actes de naissance après un mois, 50% de ces ménages déclarent avoir obtenus les actes de décès après quelques minutes. 61,50% de ces ménages affirment obtenir le service de légalisation des documents officiels en quelques heures. Par ailleurs, 66,70% des ménages qui ont fait certifier les documents à l'institution communale obtiennent leurs services après heures. Pour les services d'hygiène et de salubrité, d'aménagement des voiries, le processus est en cours. Pour satisfaire tous les ménages, il faudra redynamiser le personnel car plusieurs raisons expliquent la non satisfaction.

IV.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Le tableau 3.39 ci-dessous présente les contraintes liées à la délivrance des services au sein de la commune de Guidiguis.

Tableau 4. 33 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du délai long ou très long pour rendre service					
		Personnel indisponible /absent	*Absence de matériel de travail*	*Incompétence du personnel*	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	*Autres*
Acte de naissance	48,4	33,3	20,0	,0	40,0	6,7	100,0
Acte de décès	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	100,0
Acte de mariage	20,0	100,0	,0	,0	,0	,0	100,0
Légalisation des documents officiels	30,8	50,0	25,0	,0	,0	25,0	100,0
Hygiène et salubrité	100,0	,0	,0	100,0	,0	,0	100,0
Eclairage public	100,0	,0	,0	,0	,0	100,0	100,0
Authentification des documents	33,3	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0
Informations	33,3	50,0	50,0	,0	,0	,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Les services de la commune de Guidiguis ouverts à tout usager sont quelques fois remis en cause par les ménages. Cette remise en cause est issue de la lenteur constatée dans l'offre de ces services.

De ce tableau, on constate que les contraintes sont fondées sur le délai, long ou très long. Il ressort de l'enquête que 48,40% des ménages enquêtés déclarent que le temps mis pour entrer en possession de l'acte de naissance est très long ou long, 20% pour ce qui des actes de mariage. Par contre pour les services d'hygiène et l'éclairage public tous les ménages enquêtés trouvent que le délai est long ou très long. Bien lus 33,33% de ces ménages estiment aussi que le temps mis pour obtenir les services d'authentification et autres informations est trop long. Selon les ménages, plusieurs raisons expliquent cette lenteur.

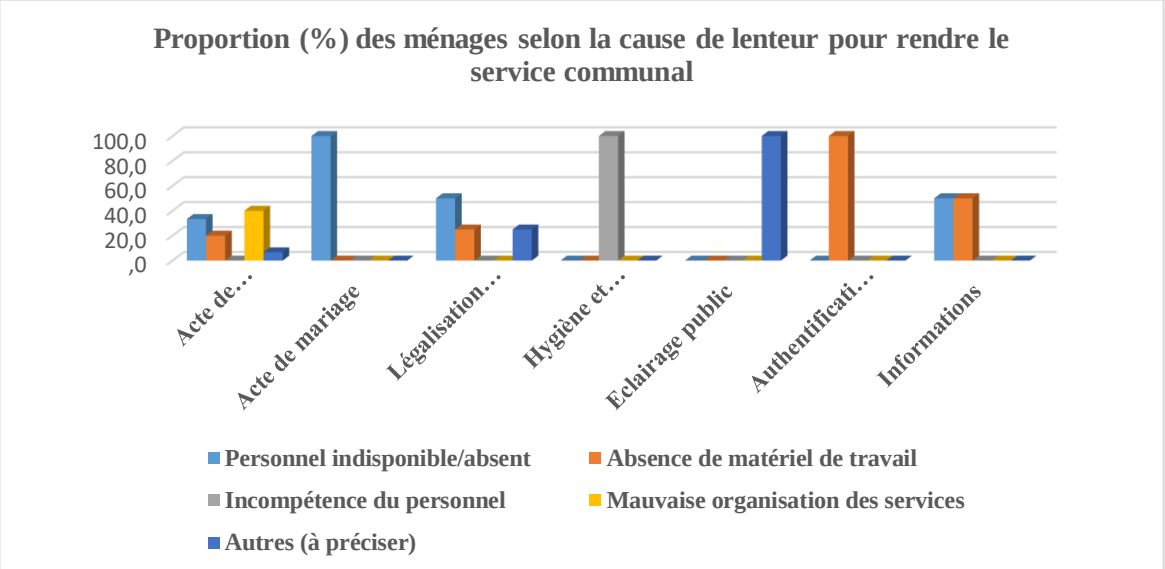

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Figure 4.1: Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

Selon le graphique ci-dessus, plusieurs raisons expliquent cette lenteur. Dans certains services, tous les ménages déplorent l'indisponibilité voire l'absentéisme du personnel (authentification des dossiers officiels) ; l'indisponibilité du matériel d'aménagement dans certains services ; l'incompétence du personnel dans d'autre service. Ces ménages déplorent aussi la mauvaise organisation du service de communication de la commune et celui en charge de l'aménagement des voiries. La commune est interpellé à ces causes pour rendre plus digeste l'offre des services communaux à tous les ménage de Guidiguis. Souvent ses ménages sont confrontés à la mauvaise moralité des agents communaux tels que consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4.40: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Service	Acte de naissance	12,9
	Acte de décès	50,0
	Acte de mariage	20,0
	Légalisation des documents officiels	15,4
	Hygiène et salubrité	,0
	Eclairage public	,0
	Authentification des documents	,0
	Informations	16,7
	Autres	,0

Source: Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Les ménages de la commune de Guidiguis déclarent être sujette à la demande d'un pourboire pour l'obtention d'un service qui pour la plupart est gratuit. C'est le cas de 15,40% payent un pourboire pour le service de légalisation d'un document officiel. En plus, 12,90% le font pour obtenir l'acte de naissance. Une commission doit être mise sur pieds pour l'organisation d'un suivi de proximité et aussi la sensibilisation des ménages sur la gratuité des services communaux. Déjà, ces ménages s'engagent à quelques actions pour rendre plus accessible les services communaux.

IV.5.3. Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Tableau 4.41: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Urbaine	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
Rurale	1,0	,3	,3	2,4	4,1
Total	1,3	,6	,6	2,5	4,1

Source: Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Selon le tableau 3.42, les ménages enquêtés se sont engagés en fonction des activités de la commune à rendre plus accessible certains services de la commune. Pour ce faire, 3,80 % des ménages en zone urbaine s'engagent volontiers à impliquer la population dans toutes actions de développement de la commune. Les ménages en zone rurale ne sont pas restés en marge de cette donne. 4,10% des ménages et 2,40% des ménages s'engagent respectivement à s'impliquer le processus de la programmation et la budgétisation des actions du développement tout en assurant d'avantage l'accompagnement de ces actions du développement. Plusieurs actions doivent être entreprises pour rapprocher les ménages des services qu'offre la commune.

IV.5.4 Appréciation des services communaux

L'étude a donnée l'opportunité aux ménages de dire leur appréciation sur les services communaux en milieu urbain et milieu rural.

Tableau 4. 34 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l' exécutif	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbain	3,8	100,0	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Rural	47,9	22,1	81,4	2,9	2,9	8,6	,7	52,9	4,3	,7	,7
Ensemble	44,3	22,7	81,6	2,8	2,8	8,5	,7	52,5	4,3	,7	,7

Source : Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Selon le tableau ci-dessus 44,30% des ménages enquêtés de la commune dont 8,30 % en zone urbaine et 47,90 % en zone rurale ne sont pas satisfait des services qu'offre la commune et donne et les raisons de leurs insatisfactions sont diversifiées. Ainsi, en milieu urbain tous les ménages déplorent la lourdeur dans le traitement des dossiers des usagers et la non information des populations dans la gestion communale. En milieu rural par contre les ménages (81,40%) dénoncent la lourdeur administrative et 52,90 % dénoncent la méconnaissance des actions menées par la commune par la population, plusieurs raisons supplémentaires de non satisfaction sont entre autres : la mauvaise moralité du personnel, le mauvais accueil, le manqué de professionnalisme, le manque de confiance envers l'exécutif communal.

IV.5.4 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 4.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de residence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	80,8	,0	15,4	,0	,0	7,7	53,8	65,4	,0	7,7
Rural	64,0	24,0	39,7	3,1	,3	,3	19,5	24,3	18,2	3,8
Total	65,4	22,0	37,7	2,8	,3	,9	22,3	27,7	16,7	4,1

Source: Enquête CCAP2, Guidiguis 2022

Selon le tableau ci-dessus 65,40% des ménages enquêtés de la commune dont 80,80 % en zone urbaine et 64% en zone rurale ont manifesté la volonté de s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers certaines actions. 64% des ménages enquêtés s'engagent à contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté. Bien plus 37,70% déclarent participer aux activités communautaires à l'instar des activités consignées dans le tableau des solutions endogènes. Aussi, il existe d'autres actions portées par les ménages de la commune de Guidiguis en l'occurrence

- L'alimentation et exploitations des boîtes à suggestion pour 22% des ménages dans la commune ;
- La Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) déclare par 33,70% des ménage enquêtés ;
- La Consultation du babillard de la commune par 2,80% des ménages enquêtés ;
- Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires 0,3% des ménages enquêtés ;
- Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires pour 0,9% des ménages enquêtés
- Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires pour 22,30% des ménages
- Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires pour 27,70% des ménages enquêtés ;
- Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune pour 16,70% des ménages enquêtés ;
- Autres pour 4,10% des ménages enquêtés ;

CHAPITRE V: PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE S'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Le contrôle citoyen tel que nous le percevons au terme de cette étude devrait se traduire par une meilleure implication des populations aux politiques publiques locales. Cette implication se traduit par la participation à la définition et à la mise en œuvre des actions initiées par l'État, notamment au niveau local à leur profit.

Dans cette partie, il sera question de présenter le plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique et la mise en place d'un cadre de suivi de ces actions. Le plan d'action que nous préconisons ici se réfère aux attentes et recommandations formulées par les ménages rencontrés. Il s'agit des actions susceptibles d'être réalisées au niveau local, tant à l'échelle communale qu'au niveau communautaire pour chacun des secteurs concernés.

La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

V.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

V.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;

- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

V.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

V.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- Le président :
- Le rapporteur :
- Les membres :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

V.2 Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur cible	Source de données	Métho de de mesure
				Début	Fin					
		Approvisionnement en eau potable								
Améliorer un accès durable à l'eau potable dans la commune de Guidiguis	Améliorer la couverture de la commune en points d'eau potable	Plaidoyer auprès des donateurs pour la construction de points d'eau supplémentaires	Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé par le Maire Rapport MINEE Accusé de réception du plaidoyer	204	320	Archives de la commune Archives MINEE	
		Donation du site pour la construction de points d'eau supplémentaires	Commune			Liste des sites PV de cession des sites	0	203	Archives de la commune	
		Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels	Commune	2022	2023	Fiche d'identification des points non fonctionnels PV de réception des points d'eau réhabilités	116	136	Archives de la commune DD MINEE	
		Contribution pour la construction de points d'eau supplémentaires	Commune	2022	2024	Rapports de la commune Listes des personnes et leur apport	204	340	Archives de la commune	
	Améliorer la gestion des points d'eau	Mise en place du COGES	Commune	2022	2023	PV de mise en place du COGES Fiche de présence	56	186	Archives de la commune DD MINEE	
		Contribution financière à un mécanisme communautaire de Gestion et maintenance du point d'eau	COGES	2022	2023	Fiche de contribution Comptes de trésorerie	56	186	Cahier des comptes	
		Suivi de la production des compte-rendu sur la gestion du point d'eau par le COGES	Commune	2022	2023	Compte-rendu de gestion	0	186	Archives de la commune	
		Facilitation du déplacement de l'artisan	Commune	2022	2023	Rapports de la commune		1	Archives de la commune	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur cible	Source de données	Métho de de mesure
				Début	Fin					
		réparateur chargé de la maintenance du point d'eau								
		Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Commune	2022	2023	Compte-rendu des rencontres Nombre de femmes intégrées dans le COGES	0	1	Archives de la commune COGES	
	Améliorer la qualité de l'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Commune	2022	2023	Fiche de présence Rapports de service		4	Archives de la commune Rapports des Formations sanitaires	
		Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau	Commune	2022	2023	Fiche de présence Rapports de la commune	0	2	Archives de la commune	
		Santé								
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité dans la commune	Assurer une meilleure couverture de la commune en formations sanitaires	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	commune	2022	2023	Copie du Plaidoyer signé par le Maire Accusé de réception du plaidoyer	0	2	Archives de la commune District de santé	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé par le Maire Accusé de réception du plaidoyer			Archives de la commune District de santé	
	Extension/réhabilitation/ Équipements des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Communauté Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé Accusé de réception du plaidoyer	6	6	Archives de la commune District de santé	
		Plaidoyer auprès de la commune et de l'État pour la réhabilitation et	Communauté Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé Accusé de réception	6	6	Archives de la commune District de santé	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur cible	Source de données	Métho de de mesure
				Début	Fin					
		l'équipement des formations sanitaires				du plaidoyer				
	Améliorer la gestion des FOSA	Approvisionnement en médicaments	Responsables des FOSA	2022	2023	Fiche de gestion des stocks Fiche de réception des stocks	6	6	District de santé Formations sanitaires	
		Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Commune	2022	2023	Fiche d'entretien et de suivi	6	6	Archives de la commune	
		Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Commune	2022	2023	Note d'affectation du personnel soignant	0	20	Archives de la commune District de Santé	
		Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Commune de Guidiguis	2022	2023	Fiche de suivi Fiche de présence au poste	0	1	Formations sanitaires Commune	
	Réduction du coût d'accès aux soins de santé	Le Développement de partenariats publics-privés	Commune	2022	2023	Copie contrats de partenariats signés	0	1	Archives de la commune District de santé	
		Éducation								
Améliorer l'accès à une éducation de qualité	Améliorer l'accès aux établissements d'enseignement public	Plaidoyer pour l'ouverture de nouveaux établissements d'enseignement public	Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé par le maire Accusé de réception du plaidoyer	0	3	Archives de la commune Sectoriels de l'éducation	
	Améliorer les conditions d'apprentissage	Plaidoyer pour dotation des établissements en équipements scolaire	Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé par le Maire Accusé de réception du plaidoyer	0	3	Archives de la commune Sectoriels de l'éducation	
		Plaidoyer pour construction de salles de classe équipées	Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé par le Maire Accusé de réception du plaidoyer	0	3	Archives de la commune Sectoriels de l'éducation	
		Renforcement des relations parents-enseignants	Commune	2022	2023	PV de rencontres Fiche de présence	0	3	Archives de la commune Établissement d'enseignement public	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Plaidoyer pour l'affection du personnel	Commune	2022	2023	Copie du plaidoyer signé	0	3	Archives de la commune Sectoriels de l'éducation	
		Formation des enseignants	Commune	2022	2025	Attestation de fin de formation	0	1	Archives de la commune Sectoriels de l'éducation	
	Améliorer la gestion des établissements d'enseignement public	Participation aux activités de l'école	Commune	2022	2025	Fiches de présence	0	1	Archives de la commune Archives des établissements d'enseignement public	
		Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Commune	2022	2023	PV de mise en place du bureau de l'APEE Pourcentage de femmes intégrées dans les bureaux de l'APEE	0	87	Archives de la commune Établissements d'enseignement public	
		Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	Commune	2022	2025	Compte-rendu de gestion de l'APEE disponible	0	87	Archives de la commune Organisation du village	
		Contrôle de la présence régulière des enseignants et dénonciation des enseignants indélicats	Commune	2022	2023	Fiche de suivi du personnel Fiche de présence	0	87	Établissements d'enseignement public Sectoriels de l'éducation	
		Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Commune	2022	2023	Fiche de présence des rencontres Rapports	0	3	Archives de la commune Sectoriels de l'éducation	
		Fourniture des services communaux								
Améliorer la qualité des services offerts aux populations par la commune	Assurer une meilleure visibilité de l'institution communale	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Commune	2022	2025	Rapports	0	4	Archives de la commune	
		Animation des tranches d'antenne et sensibilisation pour les écoutes groupées dans les	Commune	2022	2025	Archives audio Rapports	0	48	Archives de la commune Archives de la radio communautaire	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur cible	Source de données	Métho de de mesure
				Début	Fin					
		radios communautaires								
		Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Commune	2022	2025	Fiche de présence Rapports	0	12	Archives de la commune	
	Améliorer l'implication des populations dans la gestion communale	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Commune	2022	2023	Fiche d'enregistrement des documents Fiche de suivi	0	12	Archives de la commune	
		Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Commune CC	2023	2023	Fiche de présence Rapports d'activité	0	4	Archives de la commune Archives du CC Communauté	
		Mise à disposition des informations sur les dépenses et le budgets de la commune	Commune	2022	2023	Note de service Informations disponibles	0	2	Archives de la commune	
		Implication des communautés dans la programmation et la budgétisation des actions du développement	Commune	2022	2023	Rapports des travaux Rapport de service	0	1	commune	
		Accompagnement des communautés dans les actions de développement	Commune	2022	2023	Rapports	0	2	Commune	

CONSCLUSION

L'appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées, s'inscrit dans la volonté de l'Etat Camerounais, de promouvoir la réforme sur la décentralisation. Il s'agit de, doter les collectivités locales, d'un pouvoir de décision et de procéder progressivement à leur accès à une autonomie, sur le plan financier. Pour ce faire, l'Etat devra au préalable, apporter aux communes et aux communautés, de l'appui en termes de renforcement de capacité et de moyens, nécessaires à la réalisation des projets locaux. C'est ce qui les prépare à, relayer l'Etat dans certains domaines. Le PNDP, demeure un programme, conçu pour renforcer cette réforme. Sa méthodologie d'intervention, vise à doter les bénéficiaires d'une vision collective de développement, pouvant les permettre d'élaborer des plans de développement pertinents reflétant toutes les aspirations sociales. Les résultats issus de l'analyse des données de l'enquête effectuée auprès des ménages du territoire communal révèlent un faible niveau de satisfaction des citoyens quant aux services publics fondamentaux d'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et aux services communaux de base. Cette intervention a permis de déceler des contraintes que les populations locales vivent au quotidien. Ainsi, bien que cette commune regorge du potentiel, il se pose aux citoyens des contraintes notamment sur le plan des services hydrauliques, éducatif, sanitaires, de développement des activités communales. Il ressort de nos analyses les recommandations suivantes, qui traitent concomitamment de l'amélioration de la qualité des services publics sus-évoqués et du contrôle citoyen de l'action de la Commune en terme de participation à la décision et d'accès à l'information. Ces recommandations s'appliquent à la fois aux pouvoirs publiques au premier rang desquels les autorités municipales et aux citoyens de manière individuelle ou collective.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Pour le service d'accès à l'eau potable il faudrait :

- Formation des populations aux méthodes de potabilisation de l'eau ;
- Construction des points d'eau supplémentaires ;
- Amélioration de la gestion des points d'eau existants ;
- Remise en service des points d'eau en panne ;
- Redynamisation des comités de gestion des points d'eau. Ceux-ci doivent être capacités pour assurer le suivi citoyen des ouvrages hydrauliques, dès leur construction jusqu'à leur maintenance, en veillant à leur utilisation rationnelle par les bénéficiaires ;
- L'État et ses démembrements locaux doivent s'impliquer davantage pour une meilleure réalisation technique des ouvrages hydrauliques ;
- Les membres des communautés doivent veiller à leur maintenance pour en assurer la pérennité.

En ce qui concerne le service de santé :

- Affectation d'un personnel supplémentaire dans les formations sanitaires ;
- Amélioration de l'approvisionnement des pharmacies en médicaments ;
- Création de nouvelles formations sanitaires ;
- Amélioration de l'équipement des formations sanitaires ;
- Amélioration de l'état des routes ;
- Renforcement de la qualité du plateau technique des Formations sanitaires de Guidiguis

En matière d'éducation :

- Veiller à ce que les ménages les plus éloignés aient un accès facile aux établissements scolaires ;
- Augmentation du nombre des salles de classe dans les établissements scolaires ou de formation pour couvrir tous les cycles fonctionnels ;
- Affectation du personnel enseignant en nombre suffisant ;
- Diminution des coûts relatifs à la scolarisation et à la formation ;
- Mettre à la disposition des apprenants les fournitures scolaires essentielles (manuels) ;
- Mettre en place des mesures d'encadrement des enseignants à travers des incitations diverses accordées à ceux qui sont appelés à enseigner en zone rurale difficile (primes spéciales, logements d'astreinte, équipements annexes dans les établissements scolaires, etc.).

Pour les services Communaux

- Plus de transparence dans la gestion des affaires de la Commune ;
- Plus d'implication des populations dans la prise des décisions ;
- Plus de communication sur les actions de la Commune ;

- Plus de proximité avec les administrés ;

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête ScoreCard

Annexe 2 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements*

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		|__|
S2Q09 a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09 b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	……|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires		
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
C. Hôpital de district	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
D. Hôpital régional	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
X. Autres (à préciser) _____	|__|	|-__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|

S2Q 07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q 08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire	|__|
S2Q 09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?	|__|__|__|

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____	|__|
S1Q11	Z_____	|__|
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvais	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APE E) fonctionnelles dans le cycle ?	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	**Ordre d'enseignement**	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires					
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?				|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?				|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non				|__|
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?				|__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|_ _|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal	

S1Q21	Résultat de la collecte _____ 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|__|
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvais	|__|

Section II. EAU POTABLE			
			1=oui 2=non 8=NSP
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01 a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui ~~2=Non~~ Si non S2Q08		|__|
S2Q07 a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07 b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|
		D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|

Section II. EAU POTABLE			
		H = Ne sait pas	|__|
		X=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__
__
__
__
__	
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		|__|
S2Q17 a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier	|__
__
__
__
__	
		F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__
__	
			|__|
S2Q17 b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18		|__|
S2Q17 c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait → Si 1 ou 2 S2Q20.		|__|

Section II. EAU POTABLE			
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__| |__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	|__|
		B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|
		C. Hôpital de district	|__|
		D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	|__| |__| |__| |__|
S3Q01 a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel		|__|

Section III. SANTE			
	Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		
S3Q01 b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01 c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02 a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02 b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02 c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des	1=Oui 2= Non 8=NSP	

Section III. SANTE			
	services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non → S3Q12**		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Section III. SANTE			
		I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		Amélioration de la gestion des FOSA	
		. La redynamisation du COSA/COGE . L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements . L'accueil et la prise en charge des patients . La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière . Plaidoyer pour l'affectation du personnel . Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	|__| |__| |__|
		X. Autres à préciser	|__|

Section IV. EDUCATION					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				|__| __|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION						
	2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle					
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__| |__|	

Section IV. EDUCATION					
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				|__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|	
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom	Inscription --------- (en FCFA)	Inscription ------ ---(en FCFA)	Inscription ----- ----(en FCFA)	Inscription ------ ---(en FCFA)
		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- ---(en FCFA)	APEE ---------- ----(en FCFA)	APEE ---------- ---(en FCFA)

Section IV. EDUCATION					
	du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Autres frais ----------(en FCFA) Total des frais exigibles ----------	Autres frais ----------(en FCFA) Total des frais exigibles --------	Autres frais ----------(en FCFA) Total des frais exigibles ---------	Autres frais ----------(en FCFA) Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	|__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__|
	E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24a***	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements	 |__| |__| |__|	 |__| |__| |__|	 |__| |__| |__|	 |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel				
	E1. Assiduité,	|__|	|__|	|__|	|__|
	E2. Ponctualité	|__|	|__|	|__|	|__|
	E3. Qualité des enseignements	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION					
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants X. Autres (à préciser)	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a* *Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
/assainissement							
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	|__|
		B. Non information des populations de la gestion communale	|__|
		C. Manquements liés au Personnel communal	
		C1. Absentéisme du personnel	|__|
		C2. Corruption	|__|
		C3. Mauvais accueil	|__|
		C4. Manque de professionnalisme	|__|
		D Méconnaissance des actions menées par la commune	|__|
		E Manque de confiance envers l'exécutif municipal	|__|
		F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	|__|
		B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	|__|
		C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	|__|
		D. Consultation du babillard de la commune	|__|
		H. Interventions dans les radios communautaires	|__|
		H1 Animation des tranches d'antenne	|__|
		H2 Suivi des tranches horaires dédiées	|__|
		H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées	|__|
		H4 Adhésion à des groupes d'écoute	|__|
		I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	|__|
		X. Autres (à préciser) : _____	|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE L'EXTREME NORD
****
DEPARTEMENT DU MAYO KANI
****
COMMUNE DE GUIDIGUIS

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
FAR REGION
****
MAYO KANI DIVISION
****
GUIDIGUIS COUNCIL

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT CRÉATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GUUDIGUIS.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2009/019/du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;

Vu le Décret n°77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°77/203 du 29 juin 1977 déterminants les communes et leur ressort territorial, ensemble ses modificatifs subséquentes ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun

Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret 2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination des Préfets, dont Monsieur **CHAIBOU**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Danay ;

Vu l'Arrêté n°229/CAB/PM du 07 Octobre 2009 portant réorganisation du cadre institutionnel de l'exécution du Programme National du Développement Participatif ;

Vu l'Arrêté N°000367 /A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses adjoints ;

Vu le budget de l'exercice 2022 ;

Vu les nécessités de service.

Article 1er : Est créé à compter de la date de signature du présent arrêté, un comité de suivi et de contrôle citoyen des actions publiques dans la commune de Guidiguis

Article 2 : le comité ci-après désigné le comité est chargé du suivi et de la mise en œuvre des Plans d'Actions dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Guidiguis.

Il est composé ainsi qu'il suit :

- **Le président : Le Maire de la commune de Guidiguis/ son représentant**
- **Le rapporteur : Le Secrétaire Général de la Commune de Guidiguis**
- **Les membres** :
  - 01 représentant de la Sous-préfecture ;
  - 02 représentants de la société civile au niveau communal
  - 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
  - 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
  - 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
  - 02 leaders d'opinion au niveau local ;
  - 02 leaders religieux ;
  - 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

Article 3 : Missions

Le comité de suivi chargé de la mise en œuvre du mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique a pour missions de :

- Mesurer le taux de réalisation des actions prévues ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la Communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures et les initiatives de développement de la commune.

Article 4: Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire ;

Article 5 : Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Article 6 : Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Article 7 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.

AMPLIATIONS :

- PRÉFET /MAYO-KANI
- MAIRE
-DD/MINDDEVEL/MD
- PNDP/YDE
- MEMBRES
- CHRONO/ARCHIVES. /-

Guidiguis le_____

Le Maire,

Le préfet,